



LE DEVOIR

Vol. CIII N° 68

LE MERCREDI 28 MARS 2012

1.09\$ + TAXES = 1.25\$

PLAN NORD

Québec renonce à la transformation du diamant

Stornoway confirme que la pierre brute sera entièrement vendue à l'étranger

ALEXANDRE SHIELDS

L'entreprise Stornoway Diamond Corporation s'apprête à exploiter la première mine de diamants en sol québécois grâce à des centaines de millions de dollars de soutien gouvernemental. Mais les diamants bruts produits seront exportés sans aucune transformation, a confirmé hier au Devoir un porte-parole de l'entreprise. Les libéraux de Jean Charest ont pourtant déjà promis, investissements publics à l'appui, de faire de Matane l'une des capitales mondiales du diamant.

Les diamants québécois seront taillés et polis en Asie, surtout en Inde

«Ce qu'ont fait, comme société d'exploitation minière, c'est qu'on va extraire des diamants bruts qu'on va vendre sur le marché international. Notre rôle s'arrête là», a expliqué hier le vice-président aux affaires publiques de Stornoway, Ghislain Poirier.

Les diamants tirés du sol québécois vont suivre le même chemin que la vaste majorité des pierres précieuses exploitées dans le monde, a-t-il ajouté. Environ 80 % des diamants bruts de la planète sont vendus à Anvers, en Belgique. Et comme plusieurs autres industries soumises aux diktats des marchés internationaux, celles de la taille et du polissage des diamants se sont déplacées en Asie, surtout en Inde et en Thaïlande. «En Inde, il y a plus d'un million de tailleurs. C'est une grosse industrie», a souligné M. Poirier. C'est donc probablement là qu'ils seront transformés avant de revenir dans les comptoirs des bijoutiers.

Le premier ministre Jean Charest a pourtant déjà rêvé de faire tailler et polir des diamants canadiens au Québec. En 2004, son gouvernement s'était même vanté d'avoir attiré au Québec une société internationale spécialisée dans le traitement du diamant. Séduite par des incitatifs fiscaux, une entreprise indienne basée en Belgique, Diarough, avait annoncé son intention d'investir 20 millions de dollars dans une usine de traitement à Matane. Elle espérait ainsi augmenter ses ventes sur le marché nord-américain.

«C'est un changement très important dans la façon dont le gouvernement aborde les projets de développement», avait alors déclaré le premier ministre. «Pendant trop longtemps, on a extrait des matières premières et la transformation s'est faite ailleurs. [...] On n'attend pas que quelqu'un ouvre une mine pour en-

VOIR PAGE A 10: DIAMANT



FETHI BELAID AGENCE FRANCE-PRESSE

TUNISIE

Les islamistes renoncent à inscrire la charia dans la nouvelle Constitution

À lire en page A 6



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Étudiants et policiers devant le siège social de Loto-Québec, rue Sherbrooke, à Montréal. Des manifestations ont été tenues dans plusieurs villes, hier.

« Nous sommes toujours à l'écoute »

Jean Charest évoque la possibilité d'améliorer encore le régime des prêts et bourses, mais les étudiants n'entendent pas négocier sur ce terrain

ROBERT DUTRISAC
LISA-MARIE GERVAIS

Des discussions ont cours au sein du gouvernement Charest pour trouver un moyen afin que cesse le mouvement de débrayage des étudiants avant que la session de milliers d'entre eux soit compromise.

Interrogé hier pour savoir si un compromis avec les quelque 180 000 étudiants en débrayage était possible, le premier ministre Jean Charest, tout en

présentant le régime québécois de prêts et bourses comme «le plus généreux en Amérique du Nord», a évoqué la possibilité d'y apporter des améliorations. «Est-ce que c'est possible de le rendre meilleur? La réponse sera toujours oui, peu importe le jour où vous me poserez la question.»

«Nous sommes toujours à l'écoute des étudiants, nous n'avons jamais arrêté d'écouter et nous sommes sensibles à ce qu'ils expriment», a-t-il ajouté.

Lors du huis clos du dernier budget, la semaine dernière, le ministre des Finances, Raymond Ba-

chand, en défendant avec fermeté la décision du gouvernement de hausser les droits de scolarité, avait lui aussi abordé la possibilité de bonifier le régime de prêts et bourses.

Tout juste avant la période de questions à l'Assemblée nationale, la vice-première ministre et mi-

VOIR PAGE A 10: CHAREST

■ Droits de scolarité: l'IRIS lance une alerte à la bulle, page A 5



SOURCE: COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Dessin représentant la nouvelle plage de l'anse au Foulon, à Québec, avec ses jets d'eau et son miroir d'eau, non loin de la piscine. Le projet devrait être réalisé d'ici 2016.

QUÉBEC

L'ancienne plage de l'anse au Foulon renaîtra

100 millions seront investis dans la troisième phase du prolongement de la promenade Samuel-De Champlain

ISABELLE PORTER

Québec — Emballé par le succès de la promenade Samuel-De Champlain depuis 2008, le gouvernement de Jean Charest en remet et investit 100 millions de plus dans son prolongement vers l'est.

«À mon avis, c'est le legs que la population s'est approprié le plus spontanément», a déclaré fièrement le premier ministre à propos de la première phase de la promenade réalisée pour les célébrations du 400^e. «On annonce une nouvelle étape.»

Le maire de Québec, Régis Labeaume, estimait pour sa part qu'il avait eu une très bonne semaine avec, coup sur coup, l'annonce d'un investissement de 30 millions dans la salle de spectacle d'Ex Machina, le bouclage du cadre finan-

cier de l'amphithéâtre et cette nouvelle annonce. «Je ne veux pas être flagorneur, mais jamais la capitale n'a été aussi bien servie par un premier ministre», disait-il.

D'une distance de 2,5 kilomètres, la troisième phase de la promenade est située entre la côte de Sillery et la côte Gilmour. Les travaux sont importants et requièrent la destruction d'un viaduc ainsi que le déplacement de l'autoroute et de la voie ferrée pour les rapprocher de la falaise et libérer de l'espace aux abords du fleuve.

Mais c'est probablement de la nouvelle plage de l'anse au Foulon qu'on parlera le plus. Cette plage, qui attirait les foules durant les années 1950, devrait renaître d'ici 2016.

VOIR PAGE A 10: PLAGES

Une société malade de son travail

Le sociologue Marcelo Otero pose la dépression comme malaise social

CAROLINE MONTPETIT

À u Canada, 14 % des citoyens feront une dépression majeure au cours de leur vie. En 2001, l'Organisation mondiale de la santé désignait la dépression comme étant «le cancer» du XXI^e siècle, et considérait qu'elle était la première cause d'incapacité sociale. Et si la dépression était, plutôt qu'une simple dysfonction du cerveau, l'expression d'un malaise lié à l'obsession moderne pour la performance sociale? C'est ce que suggère le sociologue québécois Marcelo Otero, qui vient de signer un livre sur le sujet chez Boréal, *L'ombre portée*.

VOIR PAGE A 10: TRAVAIL



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Dans la société actuelle, «le travail n'est pas un gage de santé, c'est un gage d'existence», constate le sociologue Marcelo Otero.

INDEX

Actualités	A 2	Éditorial	A 8
Annonces	B 6	Idées	A 9
Avis publics	B 4	Météo	A 7
Carrières	B 5	Monde	A 6
Culture	B 10	Mots croisés	A 7
Décès	B 6	Sudoku	B 7
Économie	B 1	Télévision	B 9

ACTUALITÉS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'enquêtrice du Collège des médecins Louise Charbonneau a notamment dévoilé que 109 cancers n'ont pas été diagnostiqués en raison d'une erreur de lecture d'une mammographie.

Relecture de 22 500 mammographies: les conclusions

AMÉLIE
DAOUST-BOISVERT

Elles étaient plus de 22 500, anxieuses, à attendre qu'on leur confirme si leur mammographie avait été bien interprétée. Pour 109 d'entre elles, la nouvelle redoutée est tombée: une erreur de lecture a passé sous silence un cancer du sein. La quasi-majorité d'entre elles, soit 96, ont été victimes des erreurs d'un seul et même médecin, qui s'est retiré depuis.

Au terme d'une vaste enquête, le Collège des médecins du Québec a dévoilé hier un rapport qui souligne également les améliorations que Québec devra apporter à l'assurance qualité des tests diagnostics pour éviter qu'une situation pareille se reproduise.

«Toutes les patientes ont été prises en charge et traitées», a assuré le président du Collège des médecins, le Dr Charles Bernard, en conférence de presse hier. Aucune n'aurait perdu la vie.

Le Dr Raymond Bergeron a pris sa retraite en octobre 2010. Comme il ne pratique plus, le Collège estime qu'il ne peut rien faire de plus pour sévir à son endroit. Le médecin fautif, Raymond Bergeron, pratiquait aux cliniques de radiologie Fabreville, Jean-Talon-Bélanger et Domus medica. Des trois cliniques en cause, deux ont changé de propriété et une a fermé depuis.

L'enquête avait été élargie en août dernier à d'autres médecins œuvrant dans ces cliniques. Il s'avère que 13 cancers leur ont échappé, sur près de 5000 dossiers. Ils ne seront pas inquiétés, car aucun n'a une pratique «déviant», selon le Collège. Les mammographies étant sujettes à interprétation, il est normal qu'une relecture at-

tentive révèle environ 1 erreur par 1000 patientes.

«Les radiologistes québécois sont compétents», assure le secrétaire du Collège, le Dr Yves Robert.

Amélioration à apporter

«On ne pourra jamais avoir 100 % de fidélité», avertit le Dr Robert. Mais il croit tout de même «qu'on peut faire un tour de roue additionnel pour l'assurance qualité». Il souhaite réduire considérablement les délais qui peuvent s'écouler avant qu'un médecin ait une rétroaction sur son travail. Parmi les 25 recommandations présentées dans ce rapport, c'est celle qu'il estime prioritaire.

Le Collège des médecins souhaite aussi que la numérisation complète des examens radiologiques devienne une réalité dans la prochaine année.

L'Association des radiologistes du Québec a bien accueilli ces recommandations et les croit réalisables. «Nous n'avons pas attendu le rapport pour agir», précise son président, le Dr Frédéric Bastien. Entre autres, les cliniques de radiologie doivent dorénavant obtenir un agrément. Le Dr Bastien croit également qu'il faut briser l'isolement professionnel, qui met les médecins, particulièrement les plus âgés, à risque.

Le ministre de la Santé, Yves Bolduc, croit aussi qu'il faut mettre en place les mécanismes [pour qu'il y ait le moins d'erreurs possible], a-t-il dit à la période de questions hier. Et naturellement, ce qu'on vise, c'est d'avoir un programme qui est encore amélioré. Malgré le fait, il faut le reconnaître, qu'on a un des meilleurs programmes de dépistage du cancer au monde.»

Le Devoir

COMPTEURS INTELLIGENTS

Hydro minimise l'hypersensibilité

Le Parlement européen recommande pour sa part à ses pays membres de la considérer comme une maladie

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR

Selon le Dr Michel Plante, conseiller médical d'Hydro-Québec depuis des années, les personnes qui se disent hypersensibles aux champs électromagnétiques ont un problème que la science ne reconnaît pas.

Au moment où le Dr Plante affirmait devant la Régie de l'énergie que «les études qu'on a devant nous montrent que ce n'est pas les champs magnétiques qui sont impliqués là-dedans», le Parlement européen recommandait toutefois aux 25 pays membres dans une déclaration officielle d'«inclure la sensibilité chimique multiple et l'hypersensibilité dans leurs propres classifications statistiques des maladies et dans leurs listes des maladies professionnelles». Le Parlement européen proposait aussi à l'Organisation mondiale de la santé d'inclure cette maladie dans la liste CIM-11 qu'elle établira prochainement.

De plus, le Parlement européen a demandé «instamment» aux 25 pays «d'appliquer strictement le principe de précaution» à ces deux maladies «en prenant des mesures sanitaires et environnementales efficaces afin de protéger immédiatement les patients affectés, dont le nombre augmente de façon exponentielle».

À la Régie de l'énergie, interrogé sur la pertinence d'appliquer dans ce cas-ci la Loi sur le développement durable du Québec et son article sur le principe

Une option ni rejetée, ni recherchée

Hydro-Québec a déclaré hier devant la Régie de l'énergie qu'elle n'avait jamais rejeté l'option de mise en dormance du modem-émetteur qui équipera ses compteurs intelligents. Vrai, a répliqué le directeur général de Varitron, Mar-

tial Vincent, mais c'est parce que cette option n'était pas demandée dans son appel d'offres, Hydro n'étant visiblement pas intéressée par une solution de ce genre. Par contre, en rejetant la soumission de Varitron, a expliqué

M. Vincent, Hydro-Québec a écarté un compteur-émetteur qui a la particularité de pouvoir être activé ou mis en dormance à distance la majorité du temps, ce qui dispenserait Hydro de les relever visuellement et de facturer cette démarche.

de précaution, le médecin-conseil n'y a vu aucune raison impérative de le faire, puisque la loi cible des cas sérieux.

Le Dr Plante avait affirmé plus tôt qu'on applique des mesures préventives «quand on a des preuves raisonnables qu'il peut y avoir un problème». Dans ce cas-ci, si Hydro-Québec le faisait, «on créerait plus de peurs».

Il a insisté sur le fait que la plupart des normes européennes actuelles sont très semblables à celles en vigueur au Canada. Par rapport à ces normes, les émissions des compteurs-émetteurs qu'Hydro-Québec demande l'autorisation d'acheter et d'installer dans 3,8 millions de résidences sont, dit-il, environ 100 000 fois plus basses. Il admet toutefois que cette norme est un moyen d'exposition pendant six minutes et que dans ces six minutes, il peut y avoir des émissions ponctuelles qui dépassent de beaucoup les 50 microwatts par mètres carrés de la norme.

Le Devoir

Les bénéfices d'Accenture

La firme Accenture, qui «accompagne» le projet de compteurs intelligents d'Hydro-Québec, a reconnu hier avoir une relation d'affaires avec au moins un fournisseur de services d'Hydro-Québec lié à ce projet, qu'elle refuse d'identifier, a admis le responsable de cette firme internationale, Bruno Lafeytaud. Ce dernier a reconnu avoir fourni à Hydro-Québec ses connaissances du marché, que plusieurs procureurs de différents groupes s'acharnent à miner depuis deux jours.

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies énergétiques (SE) ont durement critiqué cette entreprise en signalant que son rapport d'évaluation contient une mise en garde qui aurait dû «susciter de la prudence» chez

Hydro, écrivent-ils. Accenture y précise qu'elle est «habilitée à revendre divers produits et services et/ou à recevoir divers bénéfices ou compensations de ces fournisseurs, que ce soit sous la forme de frais ou autrement». Hydro aurait reconnu que ces «alliances peuvent être bénéfiques à Accenture», mais s'en accommode.

Ce qui n'a pas été le cas du gouvernement des États-Unis qui a poursuivi Accenture en 2007 sous une cinquantaine de chefs d'accusation, lui reprochant d'avoir conseillé à des ministères et organismes publics des systèmes ou équipements de sociétés commerciales qui la récompensaient par en arrière en argent, en actions, en réductions, etc. Accenture a réglé cette poursuite à l'amiable pour 63 millions sans reconnaître de culpabilité.

Politique de répression des drogues

Des médecins s'en prennent à C-10

BRIAN MYLES

Une coalition de médecins rejette la logique répressive du gouvernement Harper en matière de politiques sur les drogues dans une étude publiée aujourd'hui.

Les médecins hygiénistes en chef de la Colombie-Britannique et de la Nouvelle-Écosse (Perry Kendall et Robert Strang) et deux chercheurs (Evan Wood et Moira McKinnon) signent une étude dans *Open Medicine* qui s'en prend durement à la loi C-10, assortie de peines minimales pour la culture de marijuana.

Au cours des 30 dernières années, l'interdiction de fumer de la marijuana n'a pas entraîné une réduction de la demande, ni de l'accessibilité de cette drogue moins néfaste que l'alcool ou la cigarette, notent les auteurs.

Les pays qui criminalisent les utilisateurs de drogue ont échoué dans leurs tentatives de diminuer la consommation. Les auteurs citent en exemple le Portugal, qui a décriminalisé toutes les drogues en 2001, sans qu'il ait d'effets négatifs. Les taux de consommation enregistrés au Portugal demeurent parmi les



JERRY LAMPEN REUTERS

plus bas des pays membres de l'Union européenne.

Dans l'esprit de la Déclaration

de Vienne, un énoncé qui mise sur l'intégration de preuves scientifiques dans l'élaboration des politiques sur les drogues, les chercheurs invitent le gouvernement Harper à réévaluer la pertinence des sentences minimales. L'étude, réalisée par le Centre d'excellence sur le VIH de la Colombie-Britannique, reçoit l'assentiment du Réseau canadien pour la santé urbaine, qui regroupe les médecins hygiénistes en chef (l'équivalent d'un directeur de la santé publique) de 18 grandes villes du Canada.

Le Devoir

Une clé pour réduire la douleur chronique

Des chercheurs ont découvert pourquoi, alors qu'elles souffrent d'une même pathologie, certaines personnes ressentent des douleurs insupportables et d'autres ne souffrent pas

PAULINE GRAVEL

Des chercheurs des universités McGill et de Toronto viennent de découvrir la raison pour laquelle certaines personnes sont aux prises avec une douleur chronique insupportable, alors que d'autres individus atteints des mêmes pathologies ne souffrent pas de douleurs aussi intenses, voire n'éprouvent aucune douleur. Cette découverte, qui fait l'objet d'une publication dans la revue *Nature Medicine*, a aussi permis de déterminer une cible à viser pour atténuer les douleurs chroniques, dont souffre une personne sur cinq, et pour lesquelles il n'existe actuellement peu ou pas de traitements efficaces et exempts d'effets secondaires.

L'équipe de Jeffrey Mogil,

du Alan Edwards Centre for Research on Pain de l'Université McGill, et de Michael Salter, de l'Hôpital de Toronto pour enfants, a montré chez la souris que le gène codant pour le récepteur P2X7 se présentait sous deux formes légèrement différentes (appelées variants) qui sont associées à des niveaux de douleur chronique différents. Ils ont ensuite repéré les mêmes variants du gène chez des femmes souffrant de douleurs chroniques à la suite d'une mastectomie ou en raison de la présence d'arthrose.

Les chercheurs ont observé que les variants du gène se distinguaient par l'altération d'un seul nucléotide (une seule brique) dans la séquence d'ADN, et que cette altération n'affectait qu'une seule des

deux fonctions qu'assume normalement ce gène codant pour un récepteur appelé P2X7.

Très grosses molécules

«Comme tous les autres récepteurs présents dans la membrane d'une cellule, le P2X7 assure le passage des ions entre l'intérieur et l'extérieur de la cellule [et par le fait même une différence de potentiel qui est présente dans toutes les cellules vivantes]. Or, cette fonction demeure intacte avec les différents variants du gène», précise Jeff Mogil de McGill. Par contre, l'altération entrave la seconde fonction du récepteur P2X7, qui consiste à former dans la membrane cellulaire des pores permettant le passage de très grosses molécules, telles que des protéines. Ainsi, selon le variant porté par un individu, le récepteur P2X7 induisait la formation d'un nombre plus ou moins grand de pores, voire d'aucun pore. Et les personnes chez lesquelles aucun pore n'était percé dans la membrane étaient celles dont les douleurs étaient les plus faibles.

Parmi les patients étudiés par les chercheurs, 45 % étaient porteurs d'une copie du variant qui empêche la formation des pores et d'une copie du variant la permettant, ce qui réduisait modérément l'intensité des douleurs éprouvées. Chez les 6,5 % des sujets qui étaient dotés de deux copies

du variant inhibant la formation des pores, aucun pore n'avait pris forme et l'intensité des douleurs ressenties était encore moindre.

Par contre, les personnes porteuses de deux copies du variant favorisant la formation des pores étaient celles qui souffraient des douleurs les plus intenses. «Les molécules qui traversent ces pores semblent causer la douleur», avance Jeff Mogil.

«Cette découverte nous montre que si nous mettons au point un médicament qui bloque sélectivement ces pores tout en épargnant les canaux à ions, nous parviendrons à éliminer la douleur. Un tel médicament aura beaucoup moins d'effets secondaires qu'un autre qui viserait le récepteur et l'empêcherait de fonctionner, et donc bloquerait aussi les canaux à ions», affirme Jeff Mogil, dont les expériences ont montré chez des souris que l'application d'un peptide qui bloque spécifiquement les gros pores membranaires faisait disparaître les comportements associés à la douleur. Ce peptide ne pourra toutefois pas être utilisé comme traitement chez l'humain, car il n'est assimilable que par voie intraveineuse, souligne le chercheur avant d'ajouter que les compagnies pharmaceutiques détiennent désormais la cible à viser pour réduire les douleurs.

Le Devoir

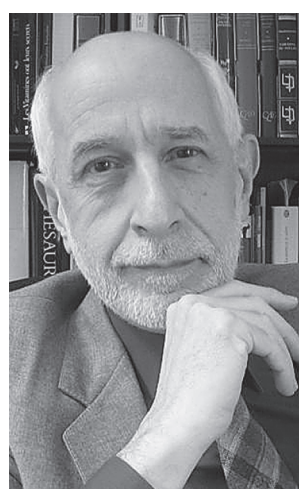
Bijouterie
Gambard

Vente et service technique

630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL (514) 866-3876



ROLEX



Congédié?

Voyez

François Gendron

avocat

L.L.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

ACTUALITÉS

La vis budgétaire



MANON CORNELLIER

Dimanche, lors de son passage à Tokyo, le premier ministre Stephen Harper a affirmé que le budget qui sera présenté demain «cadre avec les attentes créées durant la campagne électorale».

On veut bien, mais lesquelles? En campagne, les conservateurs ont promis d'effacer le déficit en 2014-2015 grâce à un examen des dépenses qui devrait générer 4 milliards de dollars en économies annuelles récurrentes. Est-ce la cible de 2014-2015 pour atteindre l'équilibre qui sera maintenue, au prix de compressions plus sévères? Ou est-ce le montant des économies à trouver qui sera respecté?

Depuis les élections, l'objectif de 4 milliards est devenu 8 milliards et l'échéance pour effacer le déficit a changé. L'automne dernier, le ministre des Finances, Jim Flaherty, annonçait par exemple que l'atteinte de l'équilibre budgétaire était reportée d'un an, même en procédant aux compressions de 4 milliards. Puis, le président du Conseil du Trésor, Tony Clement, a fait comprendre que le gouvernement chercherait à couper davantage.

Le pire est que c'était écrit dans le ciel. Même s'ils n'en ont pas parlé en campagne électorale, les conservateurs ont toujours eu dans leurs cartons un scénario où les dépenses de programmes seraient réduites, non pas de 4 milliards, mais de 8 milliards. Dès mars dernier, les 67 ministères et organismes soumis à l'examen stratégique annoncé dans le budget se sont fait demander de soumettre deux plans de réductions, un représentant une amputation de 5 % de leurs dépenses de programmes et un second, de 10 %.

Les documents budgétaires ne soufflaient mot de cette deuxième cible. Ce sont les fonctionnaires qui ont apporté la précision aux quelques journalistes qui ont songé à poser la question. Durant la campagne, le même silence a persisté autour de ce scénario des 8 milliards. Le premier ministre Harper se voulait au contraire rassurant en affirmant que l'essentiel des économies pourraient être obtenues grâce à des changements technologiques et une réduction par attrition du personnel.

En juin, au moment de la présentation du même budget (qui n'avait pu être adopté avant les élections), peu de choses avaient changé et le ministre des Finances affirmait en entrevue qu'un ménage comme celui annoncé dans l'appareil fédéral ne serait pas vu comme une grosse affaire («no big deal») dans le secteur privé.

Depuis, le ton a changé. La cible de réduction de 10 % semble s'être imposée puisqu'on parle surtout d'elle. Et les ministres font des déclarations contradictoires sur ce qui attend les Canadiens ou la sévérité de l'exercice. Dans la fonction publique, l'inquiétude est à son comble.

L'ampleur des compressions pourrait toutefois être atténuée, si tel est le vœu du gouvernement, car le déficit fond plus rapidement que prévu. M. Harper a lui-même dit, à la mi-mars, qu'il s'attendait à ce que le déficit de cette année et celui de l'année prochaine soient de 25 % inférieur à ce que prévoyait le dernier budget.

Les données de la revue financière mensuelle du ministère des Finances semblent lui donner raison. Selon la dernière édition, le déficit mensuel de décembre atteignait 400 millions, comparativement à 1,4 milliard pour le même mois l'année précédente. Et pour les neuf premiers mois de l'exercice 2011-2012, le déficit cumulatif était de 17,7 milliards, comparativement à 27,4 milliards pour la même période un an plus tôt.

Il faut noter que le déficit, en 2010-2011, a atteint 33,4 milliards. Selon l'énoncé économique de l'automne dernier, celui de 2011-2012 devait atteindre 31 milliards, soit seulement 2,4 milliards de moins. Or, il est déjà inférieur de près de 10 milliards. Les chiffres de décembre montrent donc qu'il est fort probable que le gouvernement fasse mieux que prévu.

En profitera-t-il pour accélérer l'élimination du déficit ou pour adoucir sa médecine budgétaire? Il prendra surtout avantage de sa majorité et de cette marge de manœuvre pour soumettre l'État fédéral à la cure minceur dont les conservateurs rêvent depuis longtemps et qu'ils n'avaient pu — ou même tenté — imposer durant leurs années de gouvernement minoritaire.

En fait, ils se sont révélés dépensiers. Depuis leur accession au pouvoir en 2006, les dépenses fédérales ont grimpé jusqu'à 276 milliards, une augmentation de 30 %, et pas seulement sous le coup du plan de relance économique. Sous leur gouverne, Ottawa a renoué, non seulement avec les déficits budgétaires, mais avec les déficits de fonctionnement, ce qu'on n'avait pas vu depuis la fin des années 1980, ni même durant la récession du début des années 1990. Et il y a la taille de la fonction publique qui, durant la même période, a augmenté de 32 000 employés, en excluant la GRC et le personnel militaire. (La rumeur veut que presque autant de postes pourraient disparaître.)

Il y a longtemps que la base conservatrice critique cette situation. Elle sera ravie de voir le gouvernement passer l'appareil fédéral à la moulinette. Mais si faire le ménage n'est pas nécessairement une mauvaise idée — il y a toujours des programmes qui perdent leur pertinence ou s'avèrent mal gérés — les choix à faire demeurent, eux, matière à débat. On ne les connaîtra cependant qu'une fois le budget présenté, un budget qui bouleversera les façons de faire, aux dires des conservateurs.



Le ministre Christian Paradis a dû défendre hier son séjour chez Marcel Aubut. «Jamais, en aucun cas, M. Aubut n'a fait du lobbying à mon égard avant ou pendant ce voyage», a-t-il notamment affirmé.

Paradis menacé d'une nouvelle enquête de la commissaire à l'éthique

Le ministre a séjourné au camp de chasse de Marcel Aubut en pleine campagne de financement de l'amphithéâtre de Québec

MARIE VASTEL

Ottawa — Le ministre et lieutenant québécois du gouvernement conservateur, Christian Paradis, pourrait de nouveau se retrouver sous la loupe de la commissaire à l'éthique, cette fois-ci pour avoir séjourné au camp de chasse de Marcel Aubut, ex-entraîneur des Nordiques et grand défenseur de l'amphithéâtre de Québec. Le hic, c'est que ce séjour s'est déroulé alors qu'Ottawa faisait l'objet de lobbying pour financer l'amphithéâtre sportif de la Vieille Capitale, notamment de la part de M. Aubut.

Le ministre Paradis — aujourd'hui à l'Industrie — a reconnu avoir participé au voyage de chasse d'octobre 2009 alors qu'il était responsable des Travaux publics. Mais il soutient n'avoir rien fait de mal. «J'ai assumé ma juste part des coûts. Je me suis rendu sur le lieu selon mes propres moyens, avec mon équipement. [...] Jamais, en aucun cas, M. Aubut n'a fait du lobbying à mon égard avant ou pendant ce voyage», a-t-il martelé aux Communions. Son bureau a en outre noté que le projet d'amphithéâtre s'est de toute façon vu refuser un financement fédéral.

Le porte-parole du Comité olympique canadien, dont M. Aubut est maintenant le président, a corroboré. Le week-end était «strictement per-

sonnel» et «il n'y a pas eu de lobbying», a indiqué Dimitri Soudas, ancien porte-parole du premier ministre Stephen Harper.

Or, selon le *Globe and Mail*, M. Aubut aurait effectivement abordé le sujet, en demandant à M. Paradis à qui s'adresser pour faire avancer son dossier. Le ministre aurait simplement rétorqué de parler à Josée Verner, qui était responsable de la région de Québec.

L'opposition à Ottawa ne croit rien du déni du ministre Paradis. D'une part parce que M. Aubut «est un excellent lobbyiste» et ensuite, parce que passer 48 heures avec lui sans «jamais parler des Nordiques ou d'un aréna à Québec [...] c'est impossible», selon le chef bloquiste Daniel Paillé.

Pas une première

D'autant plus que ce n'est pas la première fois qu'il fait l'objet d'enquêtes de la commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, et voilà que les libéraux ont demandé à la commissaire Mary Dawson de se pencher sur ce nouveau dossier. De passage au Parlement hier, Mme Dawson s'est fait demander si elle avait mémoire d'un député ayant fait l'objet d'autant de plaintes. «Probablement pas, non. Je n'en ai pas souvenir.»

Devant cette accumulation, le chef du NPD Thomas Mulcair demande, à l'instar des autres

chefs de l'opposition, que le premier ministre clarifie ce qu'il pense des actions de son ministre. Au dernier jour d'un séjour en Asie, M. Harper avait rétorqué quelques heures plus tôt que selon ses informations, il s'agissait d'un voyage personnel et qu'il n'y avait aucun lien avec des affaires gouvernementales.

Mais le chef libéral par intérim, Bob Rae, estime que M. Paradis a «fait preuve d'un manque de jugement complet» en acceptant une invitation de M. Aubut qui le plaçait dans une situation fort délicate, en tant que ministre.

La semaine dernière, la commissaire Dawson a conclu que M. Paradis a contrevenu à la loi sur les conflits d'intérêts en août 2009, en accordant un accès gouvernemental privilégié à l'ex-député conservateur Rahim Jaffer après qu'il l'eut contacté pour offrir ses services.

La commissaire se penche également présentement sur une plainte du néodémocrate Guy Caron, concernant le déménagement d'un centre d'assurance-emploi de sa circonscription, à Rimouski, vers celle du ministre, à Thetford Mines. Le nouveau centre s'approprierait à être logé dans des locaux appartenant à un partenaire du père de M. Paradis.

Le Devoir

Sept sièges conservateurs en jeu

Le Conseil des Canadiens contestera en Cour fédérale le résultat de la dernière élection dans sept circonscriptions où des appels frauduleux ont été faits

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Les sept circonscriptions où le résultat de la dernière élection fédérale est contesté ont en commun que des appels frauduleux détournant les électeurs de leur véritable bureau de scrutin y ont été faits et que dans chaque cas, les électeurs les ayant reçus avaient indiqué auparavant ne pas appuyer le Parti conservateur.

Le Conseil des Canadiens, une organisation citoyenne de gauche, a réussi à convaincre neuf électeurs, représentant sept circonscriptions, de contester en Cour fédérale le résultat du 2 mai dernier. Les sièges de sept élus conservateurs sont en jeu. Ces neuf électeurs disent avoir reçu pendant la campagne un appel, robotisé ou de vive voix selon le cas, les avertissant faussement au nom d'Élections Canada que leur bureau de scrutin avait été déplacé. Une de ces neuf personnes a fini par ne pas voter, n'ayant pas réussi à noter la «nouvelle» adresse.

Le droit démocratique

Cinq des neuf électeurs avaient reçu pendant la campagne un appel du Parti conservateur leur demandant leur appui. Elles avaient toutes refusé. Les quatre autres étaient connus dans leur communauté respective comme n'appuyant pas le parti de Stephen Harper. Découvrir le coupable reste toutefois secondaire dans cette affaire, soutient l'avocat Steven Shrybman, qui défendra les sept causes. «Nous n'avons pas à prouver qui est responsable, explique-t-il. Nous devons seulement démontrer ce qui s'est produit. D'un point de vue légal, nous sommes indifférents quant à l'identité du cou-

pable. Ce qui compte, c'est que le droit démocratique des gens a peut-être été enfreint.»

Reconnaissant qu'il s'aventure en «territoire vierge», l'avocat explique qu'il devra plutôt convaincre le juge que les appels répertoriés par les plaignants s'inscrivent dans une campagne de suppression de votes. Ensuite, s'appuyant sur la littérature académique sur le sujet, il fera valoir que ces tactiques de suppression de votes ont tendance à réduire de 3 % la participation électorale. Dans une circonscription type, cela représente environ 2500 voix de moins. Les sept circonscriptions visées ont été remportées par des conservateurs avec des avancées inférieures à 1900 voix.

Joe Daniel et Joyce Bateman, les députés conservateurs représentant deux des circonscriptions visées par la contestation, n'ont pas voulu commenter la situation hier lorsqu'interceptés par *Le Devoir*. «Je laisse le processus légal suivre son cours», a lâché M. Daniel avant de s'enfuir.

Selon la Loi électorale, seul un électeur peut contester le résultat d'une élection. Elections Canada n'a pas ce droit. C'est en 1988 qu'un tribunal a pour la dernière fois au Canada invalidé un résultat électoral. Une élection partielle avait dû être tenue dans York Nord.

Élections Canada poursuit par ailleurs son enquête pour découvrir qui est le Pierre Poutine ayant commandé les appels frauduleux dans la circonscription de Guelph. Le Conseil des Canadiens, qui paiera les frais d'avocat pour les sept causes, n'a pas retenu le cas de Guelph, car la marge de victoire du libéral de plus de 6000 voix est trop élevée.

Le Devoir

Anonymous: Toews veut une suite, mais ignore laquelle

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Faites quelque chose, n'importe quoi. C'est le message qu'est venu livrer en comité parlementaire hier le ministre de la Sécurité publique, Vic Toews. M. Toews veut que les députés se penchent sur les menaces qu'il a reçues du groupe Anonymous, même si de l'avis même de la greffière de la Chambre des communes, les députés risquent de perdre leur temps.

«Quand on pense à son impact sur le processus démocratique, étudier cette question n'est pas une perte de temps», a déclaré M. Toews. Que le comité soit capable ou pas d'identifier le responsable de ces attaques, il y a des mesures préventives et des garde-fous que la Chambre des communes pourrait étudier pour protéger les députés. À la suite du dépôt du projet de loi C-31 accordant des pouvoirs d'enquête accrues aux policiers par le ministre, le groupe Anonymous a affiché sur YouTube des vidéos le menaçant de dévoiler de nouveaux détails sur sa vie privée s'il ne retirait pas son projet de loi. La menace a été mise à exécution, mais les «révélations» non prouvées n'ont pas été relayées.

Depuis, l'affaire a été confiée à un comité parlementaire, mais les députés ont indiqué ne pas savoir quoi en faire. Après tout, Anonymous est... anonyme et n'a transgressé aucune défense cybernétique du Parlement. La néodémocrate Chris Charlton a même comparé les vidéos à des lettres anonymes d'un autre siècle. M. Toews n'a fourni aucune suggestion au comité sur la suite à donner à sa plainte, mais il désire que «l'enquête» se poursuive.

Le Devoir

ACTUALITÉS

DES ENTENTES À SÉOUL



JASON LEE REUTERS

LE PREMIER MINISTRE Stephen Harper a profité hier des dernières heures du Sommet sur la sécurité nucléaire de Séoul, en Corée du Sud, pour annoncer que le Canada et les États-Unis intensifieront leurs efforts pour retourner aux États-Unis d'autres stocks d'uranium hautement enrichi actuellement entreposés aux laboratoires de Chalk River, en Ontario. D'autre part, le premier ministre a répété l'engagement du Canada dans des accords internationaux de lutte contre le terrorisme nucléaire, dont un investissement supplémentaire de 367 millions dans le Programme de partenariat mondial qui «appuie les efforts visant à renforcer la sécurité mondiale en luttant contre la menace du terrorisme nucléaire, radiologique, biologique et chimique». Le premier ministre Harper a estimé que le terrorisme nucléaire est «une des plus importantes menaces à la sécurité mondiale aujourd'hui». Cette question a toutefois été éclipsée par celles de l'économie et du commerce international, sur lesquelles Stephen Harper a eu des entretiens bilatéraux avec les dirigeants de l'Inde et de l'Italie. Il a ensuite signalé qu'il lui paraissait clair que la fragilité de l'économie mondiale demeurait la principale préoccupation des dirigeants mondiaux.

La Constitution n'est pas dans les priorités de Québec

ALEXANDRE ROBILLARD

Québec — Le ministre des Affaires intergouvernementales, Yvon Vallières, ne dépensera pas «beaucoup d'énergie» pour ouvrir le dossier constitutionnel. M. Vallières a indiqué hier que son gouvernement n'a pas l'intention de prendre d'initiative à ce sujet. «Le moment pour nous de mettre beaucoup d'énergie là-dessus n'est pas présent, a-t-il dit lors d'un point de presse. On est à autre chose actuellement. On a un plan gouvernemental qui vise à travailler très fort sur l'économie, et nos énergies portent là-dessus d'abord.»

Selon le ministre, tous les partenaires de la fédération canadienne devraient d'abord donner leur accord avant que

des discussions constitutionnelles s'engagent.

«On est dans un domaine qui demande un haut niveau de préparation, qui demande également une fenêtre d'ouverture avec l'ensemble des partenaires, a-t-il dit. C'est toujours ça qu'on regarde.»

Un sondage publié lundi révèle que qu'une majorité de Québécois s'attendent à ce que le gouvernement québécois entame des démarches pour corriger le fait que le Québec n'a pas adhéré à la Constitution canadienne lors de son rapatriement il y a 30 ans.

Le premier ministre Jean Charest a déclaré hier que le contexte actuel ne se prête pas à aborder le dossier constitutionnel. «C'est une affaire qui n'est pas réglée et un jour il faudra la régler, a-t-il dit. Et lorsqu'on arrivera à la conclusion que le contexte est bon,

on avancera là-dessus, mais ce n'est pas aujourd'hui.»

Incertitudes économiques

Lors d'une conférence de presse sur une annonce d'investissement à Québec, M. Charest a affirmé que plusieurs incertitudes planent sur l'économie, ce qui le préoccupe davantage.

Le premier ministre a aussi insisté très longuement sur la question litigieuse des transferts en santé, que le gouvernement fédéral a l'intention de réduire. «Je pense que les Québécois veulent qu'on s'occupe d'emploi et d'économie, et mon gouvernement est très clair là-dessus», a-t-il dit.

Un sondage réalisé pour l'Association internationale des études québécoises indique que 71 % des Québécois croient

que le gouvernement du Québec devrait faire quelque chose pour remédier au fait que le Québec n'a toujours pas signé la Constitution de 1982.

Dans les autres provinces, 49,7 % des répondants approuvent l'idée que Québec prenne l'initiative de soumettre un projet de modification constitutionnelle.

Même si le fruit n'est pas mûr, M. Vallières a indiqué que le Québec fourbit quand même ses armes en attendant l'occasion de pouvoir débattre de la question constitutionnelle. «C'est un sujet qui doit être vu d'une façon très, très globale, et quand le Québec envisagera des négociations constitutionnelles, il sera très bien préparé pour le faire», a-t-il dit.

La Presse canadienne

La Charte de la langue, version Pierre Curzi

Le député indépendant a déposé son projet de loi 593 à l'Assemblée nationale

Québec — À défaut d'un vigoureux coup de barre à la loi 101, le français au Québec sera condamné à se marginaliser toujours davantage, a soutenu hier le député indépendant Pierre Curzi.

L'ancien péquiste a invoqué «l'urgence d'agir» lorsqu'il a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi 593, qui modifie et élargit la portée des dispositions de la Charte de la langue française.

«On sait que le Grand Montréal s'anglicise et on a clairement établi qu'en 2031, dans moins de 20 ans, le nombre de personnes dont la langue d'usage est le fran-

çais sera tombé à 43 %. Autrement dit, la grande région de Montréal sera devenue bilingue dans les faits», a prévenu M. Curzi en point de presse, citant une étude de l'Office québécois de la langue française (OQLF).

Si elle était adoptée, la nouvelle charte proposée par le député de Borduas imposerait l'enseignement en français de la maternelle au cégep. La clause dérogatoire serait invoquée pour sceller le sort des écoles passerelles, ces établissements qui permettent à des élèves francophones et allophones de passer au réseau public anglophone.

Aussi, la loi proscrirait aux

universités francophones d'offrir des formations complètes en anglais. Une telle interdiction toucherait HEC Montréal, qui entend proposer une maîtrise totalement en anglais.

Le projet de loi signé Pierre Curzi modifierait 44 des 275 articles de l'actuelle Charte de la langue française, abrogerait 26 articles et en ajouterait 11. On y retrouverait plusieurs mesures qui figurent déjà dans les propositions du Parti québécois et de Québec solidaire.

Pour s'assurer du respect de la loi, l'OQLF serait investi du pouvoir de donner sur-le-champ des billets de contravention — assor-

tis d'amendes de quelques centaines de dollars — aux commerçants contrevenant à la Charte.

Le tollé que risquerait de soulever dans la communauté anglophone le travail de la «police de la langue» laisse le député de glace. «Après avoir fait tous les efforts de soutien et de conciliation, il faut un jour ou l'autre passer de la parole aux gestes et dire: si vous ne vous conformez pas, il y aura une pénalité. On veut aussi empêcher que ce soit judiciairisé comme ça l'est actuellement», a-t-il dit.

La Presse canadienne

CKRL
Cultive tes goûts 89,1

Radiothon 2012
30, 31 mars et 1^{er} avril

Parrains d'honneur: Marième et Webster

Venez assister à nos émissions en direct de nos locaux au 405, 3^e avenue, Québec

Objectif: **40 000 \$**

Près de 60 lots pour miser à notre encan
(les encans et leur évolution se retrouvent en ligne)
Faites un don en ligne par PAYPAL sur notre site

Pour faire un don ou miser sur nos encans

418-640-2575
ckrl.qc.ca

Le Bal du Léopard

Desjardins
Caisse de Limoulu
Au cœur de vos intérêts

Télé-Québec
ÉMISSIONS

LA BARBE
MONTAGNE

SODEC
Québec

La Boîte à Pain

HÔTEL CHÂTEAU
LAURIER QUÉBEC

Desjardins
Café d'économie solidaire

10 000 ordinateurs contre le NPD

Le parti a bel et bien été victime d'une cyberattaque planifiée lors du scrutin de samedi

MARIE VASTEL

Ottawa — L'attaque Internet qui a perturbé le vote à la chefferie du Nouveau Parti démocratique samedi était une opération bien ficelée, selon la compagnie qui a mené le scrutin néodémocrate. Plus de 10 000 adresses IP «malveillantes» ont été retrouvées par la firme Scytl, ce qui témoigne d'un niveau d'organisation qui «indique que c'était un effort délibéré pour perturber ou neutraliser l'élection».

Alors que seulement quelques milliers de militants néodémocrates ont voté pour choisir leur nouveau chef en direct, via Internet, plusieurs centaines de milliers de demandes ont été envoyées simultanément, en l'espace de quelques minutes, sur le site qui hébergeait le système de vote. Résultat: le site a été engorgé et paralysé. Le processus a dû être retardé par le parti pour permettre aux membres de voter. Le NPD avait immédiatement dénoncé une cyberattaque samedi.

La compagnie Scytl Canada a confirmé, par voie de communiqué hier, qu'il y avait eu une «attaque organisée et à grande échelle de déni de service distribué [DDoS] menée contre le système de vote au sein d'une manœuvre orchestrée, professionnelle, et même illégale», visant à «contrecarrer la démocratie».

Le réseau a transité par des ordinateurs de partout dans le monde, mais principalement au Canada. Il est toutefois trop tôt pour savoir si la cyberattaque a pu être menée depuis un seul ordinateur qui s'est servi de plusieurs adresses IP, de même que si elle a été organisée par un seul individu ou par un groupe. Puisque Scytl a identifié des milliers d'adresses IP, la firme pourrait parvenir à déterminer l'origine de l'attaque.

Au NPD, on attend que Scytl termine son enquête pour décider de la suite des choses, à savoir si l'on confiera l'affaire aux autorités policières ou électorales. «Évidemment, nous voulons faire la lumière sur cette affaire. Mais pour l'instant, nous attendons que l'enquête suive son cours», a expliqué la directrice nationale adjointe du NPD, Sally Housser.

L'entreprise, dont le siège social est en Espagne, a certifié que son système informatique n'a pas été pénétré et qu'aucun vote illégitime n'a été enregistré. La compagnie aurait prévu des mesures pour protéger son système contre ce genre d'attaque, mais en vain, a noté Mme Housser. «Ce sont des choses qui devraient pouvoir être bloquées [...] mais visiblement quelqu'un a pu les contourner.»

Le Devoir

Budget Flaherty: les villes québécoises dressent leur liste d'épicerie

JEANNE CORRIVEAU

Les villes québécoises ont dressé leur liste d'épicerie en prévision du budget fédéral qui sera déposé demain à Ottawa. Elles souhaitent que le ministre des Finances, Jim Flaherty, augmente ou maintienne les investissements fédéraux en matière d'infrastructures, de transport en commun et de logement.

En tête de liste figure le financement du programme d'infrastructures que les villes, grandes et petites, voudraient voir assuré de façon permanente. «Au cours des dernières années, nous avons devancé le calendrier de nos investissements. Il faut poursuivre les efforts, mais aussi les diversifier», a indiqué le président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et maire de Rimouski, Eric Forest. Selon lui, ce financement ne devrait pas se limiter aux domaines de l'eau potable et des eaux usées, mais aussi s'étendre

aux infrastructures sportives et culturelles.

À Montréal

À Montréal, le maire Gerald Tremblay a évoqué la nécessité d'une stratégie canadienne de transport en commun et d'un financement fédéral pour soutenir les investissements requis en cette matière. Le maire Tremblay croit aussi que le fonds permanent de la taxe sur l'essence de 2 milliards doit être indexé. Il a profité de l'occasion pour rappeler que le fédéral tardait à s'engager dans le financement de la navette ferroviaire entre l'aéroport Montréal-Trudeau et le centre-ville. Rappelons qu'en 2010, Québec a promis de participer au projet à la hauteur de 200 millions, mais qu'Ottawa se fait toujours tirer l'oreille.

Les demandes des villes ne s'arrêtent pas là. L'UMQ signale qu'avec le vieillissement de la population, des questions de l'habitation, du

logement abordable et du transport sont devenues plus pressantes. «On est de plus en plus interpellés par des retraités. Certains ont de bonnes conditions de retraite et sont actifs, mais on a aussi des personnes âgées qui sont totalement isolées et marginalisées. J'ai donc des attentes importantes pour les grands chantiers que sont le logement et le transport en commun», a expliqué Eric Forest.

De son côté, Fédération québécoise des municipalités (FQM) souhaite que la stratégie pancanadienne de gestion des effluents d'eaux usées, adoptée en 2009 par le gouvernement fédéral, soit assortie d'un financement adéquat pour que les villes puissent se conformer aux nouvelles normes. La FQM espère aussi qu'Ottawa participera à la réfection de la voie ferrée entre Matapédia et Gaspé et à la relance du secteur forestier.

Le Devoir

ACTUALITÉS

Hausse des droits de scolarité

L'IRIS lance une alerte à la bulle

MÉLISSA GUILLEMETTE

Et si la hausse des droits de scolarité menait le Canada tout droit vers une bulle spéculative comme celle des prêts hypothécaires subprimes aux États-Unis, qui a mené à la crise financière de 2008?

C'est une hypothèse avancée par l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), qui voit la croissance des droits de scolarité et de l'endettement étudiant comme un danger à long terme.

Depuis la dernière crise financière, des observateurs américains comparent l'endettement des étudiants et celui des ménages américains avant l'éclatement de la bulle immobilière. Récemment, la Réserve fédérale indiquait justement que 27 % des prêts étudiants sont en défaut de paiement depuis au moins 30 jours aux États-Unis. Au total, les étudiants américains cumulent un billion de dollars en prêts. Si la bulle éclatait, les conséquences économiques seraient majeures, selon ces analystes.

Le Québec est loin de la situation américaine, reconnaît l'auteur de la note socio-économique de l'IRIS publiée hier, Eric Martin. «On n'est pas rendus là, mais c'est exactement pourquoi on prend le temps d'en parler aujourd'hui, alors qu'on n'a pas encore recopié ce modèle ici.»

Ce modèle est celui où les droits de scolarité sont très élevés dans un contexte de privatisation du financement des établissements d'enseignement. Selon l'IRIS, le Canada, puis le Québec, suivent peu à peu la tendance du désengagement de l'État dans l'éducation et de l'augmentation de la contribution étudiante.

Une dette, un investissement?

Le chercheur rappelle que le gouvernement du Québec défend la hausse des droits de scolarité en les présentant comme un investissement. «C'est exactement le discours qu'on avait lors de la dernière



L'IRIS rappelle que le gouvernement du Québec défend la hausse des droits de scolarité en les présentant comme un investissement, «exactement le discours qu'on avait lors de la dernière crise économique avec les subprimes». Sur notre photo, des étudiants manifestent à Montréal contre la hausse des droits de scolarité.

crise économique avec les subprimes. On disait aux gens: «Achetez-vous des maisons et si vous n'en avez pas les moyens, ce n'est pas grave, vous pourrez rembourser plus tard quand vous ferez plein d'argent». Mais la bulle est tombée et les gens ont perdu leur maison», rappelle Eric Martin.

Une bulle spéculative basée sur la valeur des diplômes d'études supérieures pourrait tout aussi bien éclater ici avec un taux de chômage élevé ou des taux d'intérêt à la hausse, selon l'IRIS.

La question inquiète d'autant plus l'IRIS que le gouvernement du Québec garantit les prêts étu-

dants. Les contribuables pourraient donc avoir à payer pour les prêts étudiants qui ne peuvent être remboursés, suggère l'Institut.

Selon une étude de la Fédération étudiante universitaire du Québec publiée l'automne dernier, 65 % des étudiants québécois terminent leur baccalauréat avec des dettes, qui s'élèvent en moyenne à 14 000 \$. Les étudiants québécois demeurent tout de même moins endettés que la moyenne canadienne.

Le Devoir

Les cégeps rappellent leur expertise en francisation

LISA-MARIE GERVAIS

Les cégeps possèdent une solide expertise dans le domaine de la francisation des immigrants, et ce, à moindre coût. C'est le message qu'a voulu passer au gouvernement la Fédération des cégeps hier, plaidant pour qu'on tienne compte de cette expertise.

Selon Jean Beauchesne, le p.-d.g. de la Fédération des cégeps, il est de plus en plus question d'instaurer un guichet unique à l'automne 2013, qui regrouperait les services de francisation. Actuellement, les cours de français sont donnés dans les cégeps, dans certains centres de formation aux adultes gérés par les commissions scolaires et dans des organismes communautaires, sous l'égide du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).

«Les deux tiers des immigrants référés par le MICC viennent chez nous, mais on a des craintes qu'ils aillent dans les commissions scolaires, qui développent de plus en plus de services de francisation», a dit M. Beauchesne. Cette expertise représente d'importantes sommes: selon des données provisoires, 11,2 millions auront été consacrés par le MICC à la francisation dans les cégeps en 2011-2012.

Le président du Regroupement des collèges du Montréal métropolitain, Richard Filion, rappelle que les cégeps présentent un double avantage pour les immigrants: ils offrent à la fois des services en francisation et une formation facilitant leur intégration au marché du travail.

Le Devoir

Québec se fait plus exigeante

Des organismes communautaires reprochent à la Ville ses nouvelles mesures de contrôle

ISABELLE PORTER

Québec — Des organismes communautaires reprochent à la Ville de Québec d'être devenue trop exigeante envers ceux qu'elle soutient.

«M. Labeaume et son équipe, sous le prétexte de "faire le ménage", viennent compliquer les choses en rendant difficile [notre] reconnaissance par la Ville», déplore dans un communiqué le président du Centre de parrainage civique du Québec, Étienne Boudou-Laforce.

Le groupe, qui vient en aide à des personnes handicapées ou souffrant de problèmes de santé mentale, déplore qu'une nouvelle directive «stipule qu'un organisme doit fournir [à la Ville] la liste de ses membres et de ses bénévoles, de même que leurs coordonnées complètes». Selon lui, cela contrevient à la Loi sur la protection des renseignements personnels. «Parfois, l'organisme doit littéralement accepter qu'un représentant de l'arrondissement assiste aux rencontres du conseil d'administration de l'organisme», poursuit-il.

Ces exigences, qui varient d'un arrondissement à l'autre, sont désormais imposées aux organismes sans but lucratif qui souhaitent être financés par la Ville ou avoir accès à certains

services comme des locaux municipaux gratuits ou à moindre coût.

Dans le passé, certains services étaient offerts automatiquement à partir du moment où le demandeur était un organisme sans but lucratif. Toutefois, le Cadre de référence qui les encadre depuis 2009 est plus strict et requiert qu'ils soient «reconnus» pour avoir accès aux services et au financement.

D'après un sondage mené par la coalition d'organismes communautaires ROC-03, ces mesures dérangent plus d'un groupe. «Au moins le tiers ne pouvait être reconnu, et parmi ceux qui sont reconnus, il y en a plusieurs qui ont des problèmes avec les conditions de reconnaissance», a expliqué hier l'agente de recherche et de développement de l'organisme, Valérie Lapière.

«Ça fait partie de la reddition de comptes qui est maintenant exigée», a expliqué le porte-parole de la Ville, Jacques Perron.

Les listes de membres demandées aux organismes visent à s'assurer que les organismes desservent bien des gens de la ville de Québec, ajoute-t-il. «Ce n'est pas tant les noms des bénévoles que de la clientèle qu'on veut connaître.»

Le Devoir

EN BREF

La CCQ dépose une offre globale

La Commission de la construction du Québec (CCQ) a déposé une offre globale de règlement au Syndicat des employés professionnels et de bureau (SEPB-FTQ) hier lors d'une séance de conciliation. D'un commun accord, les deux parties ont convenu de ne faire aucun commentaire dans l'espoir de faciliter la résolution du conflit. Le déficit actuariel du régime de retraite, évalué à 136 millions par la CCQ, est le principal point en litige dans ce conflit. Les coûts courants du régime sont déficitaires de 1,2 million par an. Le syndicat a suggéré récemment l'arbitrage, afin de rétablir la paix industrielle dans le secteur de la construction, mais la proposition a été rejetée par la p.-d.g. de la CCQ, Diane Lemieux. Celle-ci dispose d'un mandat pour mettre les 600 employés de bureau en lockout si nécessaire. Le cas échéant, les 300 syndiqués habilités à faire des enquêtes pourraient difficilement assurer l'inspection des chantiers. Les

900 employés de la CCQ sont sans contrat de travail depuis décembre 2009. — *Le Devoir*

Sur le Web

Après Rosemont-La Petite-Patrie et le Plateau-Mont-Royal, c'est maintenant au tour des arrondissements de Verdun et du Sud-Ouest d'opter pour la diffusion en direct sur le Web des séances du conseil d'arrondissement. À Verdun, la première diffusion aura lieu le 3 avril prochain à l'occasion de la séance mensuelle qui débute à 19h. Le contrat a été confié à WebTV-Coop, qui assure déjà la webdiffusion du conseil municipal de Montréal et des conseils d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et du Plateau. Il en coûtera 1200 \$ par séance pour ce service. Dans l'arrondissement du Sud-Ouest, la webdiffusion commencera en 2013, a fait savoir hier le maire, Benoît Dorais. L'arrondissement a demandé à Web TV-Coop ainsi qu'à une entreprise d'insertion sociale du Sud-Ouest de présenter une soumission. — *Le Devoir*

exploratv.ca

LA NOUVELLE CHAÎNE TÉLÉ DE RADIO-CANADA

DÈS CE SOIR 18H

débrouillée sur

VIDÉOTRON

POSITIONS 90 ET 690 EN HD

LE MONDE



FETHI BELAID APF

Les salafistes tunisiens ont tenu une série de manifestations pour faire pression sur Ennahda.

Tunisie : les islamistes reculent sur la charia

L'article premier de la Constitution de 1959 sera conservé tel quel

CÉCILE FEUILLATRE

Tunis — Le camp moderniste tunisien a estimé hier que le parti islamiste Ennahda avait «enfin levé l'ambiguïté» en renonçant à l'inscription de la charia dans la Constitution, se félicitant que les faucons du parti aient été mis en minorité.

En annonçant son soutien au maintien de l'article premier de la Constitution tunisienne de 1959, Ennahda, parti dominant à l'Assemblée constituante, a renoncé à l'inscription de la charia dans la future Constitution, se sont réjouis des responsables politiques issus du camp moderniste.

«La Tunisie est un État libre, indépendant et souverain: sa religion est l'islam, sa langue l'arabe et son régime la république», stipule cet article, suffisamment ambigu, selon les juristes, pour garantir à la fois le caractère séculier de l'État et son identité islamique.

Un débat houleux était engagé depuis un mois à l'Assemblée nationale constituante entre les tenants — majoritairement islamistes — de l'inscription de la charia dans la future Constitution, et ceux qui y voyaient la porte ouverte à une théocratie.

Le débat a largement débordé dans la rue, et les manifestations d'islamistes — dont la dernière, dimanche, a réuni plus de 8000 personnes à Tunis — et celles de modernistes se succèdent quasiment toutes les semaines.

L'article premier «fait l'objet d'un consensus entre toutes les

«C'est une levée de l'ambiguïté, un engagement politique de premier niveau qui va nous permettre d'avancer dans la rédaction de la constitution», a déclaré Meher Hanin, un responsable du Parti démocrate progressiste (PDP, opposition). «Ennahda a fait des déclarations claires, le caractère civil de l'État est maintenu. Maintenant, il faudra honorer ces engagements», a-t-il ajouté.

«Ennahda a opté pour l'union des Tunisiens autour de la constitution et a rejeté la division. Nous espérons que les actes iront dans le sens des déclarations», a déclaré de son côté Mohamed Bennour, porte-parole d'Ettakatol, un des deux partis de gauche alliés aux islamistes. «Nous avons beaucoup insisté sur le fait que la Constitution doit être moderne et au rendez-vous de l'histoire. Il faut mettre les Tunisiens sur les rails du progrès et de la démocratie, et notre message a été bien entendu», s'est-il félicité.

Pour sa part, Abdeljawed Jounedi, responsable d'Ettajdid (gauche, opposition), a qualifié de positives les déclarations d'Ennahda, tout en in-

sistant sur la nécessité de les «concrétiser». «Ghannouchi a voulu apaiser l'opinion publique, et rappeler à l'ordre les extrémistes, mais il faut que les actes suivent et que soit mis fin au laxisme sur le terrain», a-t-il souligné, se référant aux incidents provoqués par les radicaux salafistes. Il a notamment cité des slogans anti-juifs criés lors de la manifestation de dimanche, appelant le gouvernement à «mettre fin à cette escalade et à punir ces appels à la haine».

Lors de sa conférence de presse, M. Ghannouchi a condamné ces «dérapages» et assuré qu'Ennahda défendait toutes les minorités. «Le droit de manifester est protégé, mais si quelqu'un recourt à la violence verbale ou physique la loi doit être appliquée», a-t-il dit.

Selon le politologue Slah Jurchi, «Ennahda n'a pas voulu diviser les Tunisiens dans cette période très délicate et a enfin pris une décision, celle de ne pas inscrire la charia dans la Constitution. Pourtant, les faucons ont essayé par tous les moyens, y compris en mobilisant la rue pour montrer qu'il y avait une pression populaire.»

Agence France-Presse

SÉNÉGAL

Sall prépare son entrée en fonction

Dakar — Le nouveau président sénégalais, Macky Sall, tombeur du sortant Abdoulaye Wade avec plus de 65 % des suffrages, se prépare à s'installer au palais présidentiel à Dakar dès la semaine prochaine, tandis que le camp Wade, après la défaite, met le cap sur les législatives prévues en juin.

Sall a gagné le second tour de la présidentielle de dimanche avec 65,8 % des voix contre 34,2 % au chef de l'État, selon les résultats annoncés hier par la Commission nationale de recensement des votes.

Le taux de participation a été de 55 %, légèrement supérieur à celui du premier tour du 26 février (51,58 %). Le président Wade avait reconnu sa défaite dès dimanche soir.

La passation de pouvoir doit avoir lieu le 2 avril, suivie de la prestation de serment du nouveau chef de l'État le lendemain. Il sera alors en fonction pour présider le 4 avril la fête de l'indépendance du 4 avril.

Macky Sall, ex-premier ministre de Wade, passe depuis dimanche soir «une bonne partie de son temps à s'entretenir au téléphone avec des dirigeants étrangers», selon son entourage.

Agence France-Presse

Benoît XVI à La Havane

La Havane — Le pape Benoît XVI est arrivé hier à La Havane où il joue la partie la plus politique de son voyage de 48 heures à Cuba, en rencontrant le président, Raúl Castro, et peut-être son frère Fidel, alors que le régime et les opposants placent des espoirs contraires dans sa visite.

Le pape, âgé de 84 ans et visiblement fatigué à la fin de la première messe célébrée lundi sous une lourde chaleur à Santiago de Cuba, devait être reçu en fin d'après-midi hier par Raúl Castro au palais de la révolution de La Havane, centre du pouvoir communiste.

Au programme, les relations entre l'État et une Eglise active dans au plan social qui fait désormais figure de partenaire politique privilégié, 14 ans après la première visite d'un pape à Cuba, celle de Jean-Paul II en janvier 1998.

Mais l'attention est surtout braquée sur un échange possible entre le pape, vieil adversaire de la théologie de la libération chère à Fidel Castro, et le Lider Maximo, 85 ans et retiré du pouvoir depuis 2006.

Même si le porte-parole du Vatican, Federico Lombardi, a encore déclaré prudemment hier soir qu'on «ne sait ni si, ni où» une telle rencontre pourrait avoir lieu, celle-ci semble probable.

Des conjectures circulent aussi sur une rencontre avec le président vénézuélien, Hugo



REUTERS

Benoît XVI hier, à son arrivée à La Havane.

Chávez, qui suit actuellement un traitement médical à La Havane, mais aucune demande d'audience n'est parvenue à la délégation du pape.

En revanche, aucune rencontre n'est prévue entre le pape et les dissidents, même si sa présence dans l'île fait monter la fièvre de l'opposition, l'Eglise se dissociant de ses protestations les plus spectaculaires.

Selon un groupe dissident, quelque 150 militants de l'opposition ont été arrêtés de manière préventive ces derniers jours pour les empêcher de troubler la visite du pape. Les téléphones de nombreux dissidents connus ont en outre été

coupés, selon l'opposition.

De Miami, deux flottilles mises en place par des exilés cubains anticomunistes devaient traverser hier le détroit de Floride pour s'approcher à 20 kilomètres des côtes cubaines, au moment où le pape Benoît XVI s'entretenait avec Raúl Castro.

Lundi, sur la place de la Révolution de Santiago, au début de la messe, un homme a hurlé: «A bas le communisme, à bas la dictature», avant d'être emmené par des policiers en civil. La foule, très recueillie, a semblé désapprouver ces cris interrompant un office religieux.

Agence France-Presse

SYRIE

Al-Assad accepte le plan de Kofi Annan... et poursuit son offensive

LUC MATHIEU

Rien ne semble impossible à Bachar al-Assad. Le président syrien peut, dans une même journée, accepter une médiation de l'ONU pour mettre fin aux violences tout en laissant son armée poursuivre son offensive dans le centre du pays.

Pressé par la Chine et la Russie, alliés historiques de Damas, le régime syrien n'a pas finalement avalisé hier le plan de Kofi Annan, émissaire des Nations unies et de la Ligue arabe. Ce plan en six points, approuvé le 21 mars par le Conseil de sécurité, comporte un volet humanitaire (fourniture d'aide, cessez-le-feu de deux heures par jour pour évacuer les blessés et libération des personnes arbitrairement) et préconise la cessation de toute forme de violence armée par les différentes parties sous la supervision de l'ONU.

Qualifiée d'«étape initiale importante» par Kofi Annan, la décision du régime syrien n'a pas suscité l'enthousiasme des capitales occidentales. Paris s'est contenté d'en prendre acte tout en annonçant attendre les détails de la réponse de Damas. «Bien sûr, [Kofi Annan] considère qu'il s'agit d'un développement positif, mais l'essentiel est dans la mise en œuvre», a ajouté Ahmad Fawzi, porte-parole de l'émissaire de l'ONU.

Sur le terrain, la répression, qui a fait plus de 9700 morts en un an selon un nouveau bilan de l'ONU, s'est poursuivie hier. Comme la veille, l'armée a bombardé la ville de Qalaat al-Madiq, selon les comités locaux de coordination (LCC), qui animent la contestation. Dans cette même région de Hama, la localité de Karnaz a été visée par des tirs de mitrailleuses lourdes et de mortiers. Les forces de sécurité ont en outre procédé à des perquisitions et incendié des maisons, d'après l'Observatoire syrien des droits de l'homme (OSDH).

L'opposition syrienne s'unifie

Istanbul — La plupart des représentants de l'opposition syrienne, réunis hier à Istanbul, ont reconnu le Conseil national syrien (CNS), principale coalition de l'opposition, comme le «représentant formel» du peuple syrien, alors que la communauté internationale appelle les opposants à l'unité.

«La conférence a décidé que

Dans un scénario inquiétant d'extension du conflit aux pays voisins, des soldats de l'armée syrienne auraient enfin fait une brève incursion en territoire libanais lors d'affrontements avec des déserteurs de l'Armée syrienne libre (ASL). Au total, les violences ont tué hier au moins 13 personnes, dont 7 civils, selon l'OSDH.

L'armée s'est en revanche retirée de Saraqib, dans la province d'Idlib. Son offensive, qui a duré trois jours, a fait fuir 70 % des habitants et tué 18 civils. Plus de 60 maisons ont par ailleurs été détruites. Cette violence s'inscrit dans la stratégie de nettoyage menée par le régime syrien dans le nord-ouest du pays, à proximité de la frontière turque.

À l'instar de plusieurs villages et petites villes de la région, Saraqib s'était «libérée»: avant l'offensive de samedi, les forces de sécurité n'y effectuaient plus que de rares et rapides incursions, préférant rester cantonnées dans leurs bases. Une situation d'autant plus intolérable pour le régime que Saraqib est située sur la route menant de Damas, la capitale, à Alep, la grande ville du nord.

Les forces du régime se sont également acharnées sur la localité voisine de Sarmin. D'après des témoignages d'habitants recueillis par l'AFP, la ville a été investie durant deux jours par 2000 soldats et 90 véhicules blindés. Engagés dans des combats de rue, les déserteurs n'ont pas résisté longtemps. Les soldats ont alors méthodiquement pourchassé ceux qu'ils soupçonnaient de soutenir la rébellion, tuant 17 personnes. Parmi les victimes, figurent un adolescent de 13 ans et quatre membres de l'ASL mitrailleurs dans un hôpital clandestin. Environ 10 000 personnes, sur un total de 15 000 habitants, ont fui Sarmin depuis la fin de la semaine dernière.

Libération

Nouveaux raids aériens du Soudan sur le Soudan du Sud

Khartoum — L'aviation soudanaise a lancé hier de nouveaux raids aériens sur le Soudan du Sud, selon des responsables du Sud, menaçant un récent rapprochement entre les deux pays et suscitant une vive inquiétude de la France et des États-Unis.

Dans la nuit de lundi à hier, après de premiers affrontements, le Soudan a suspendu la visite de son président, Omar el-Béchr, au Soudan du Sud prévue la semaine prochaine dans le cadre de ce rapprochement.

Hier, pour la deuxième journée consécutive, l'aviation de Khartoum a lancé des raids sur le Soudan du Sud, dans des zones pétrolières proches de la frontière entre les deux États, selon des officiels sud-soudanais.

«Les bombardements n'ont jamais cessé, il y a eu des combats au sol ce matin et nous nous attendons que ce qu'ils [l'armée soudanaise] nous attaquent à d'autres endroits», a déclaré le chef d'état-major de l'armée sud-soudanaise, Philip Aguer. «Il est évident qu'il ne peut y avoir des combats de l'après-midi jusqu'au

matin suivant sans pertes», a-t-il ajouté, tout en indiquant attendre des détails sur un bilan des morts et des blessés.

Juba défendra son intégrité territoriale, a prévenu le ministre sud-soudanais de l'Information, Barnaba Marial Benjamin, tout en assurant que son pays ne voulait pas se voir entraîner dans une guerre «insensée» avec Khartoum.

Le porte-parole du ministère soudanais des Affaires étrangères, Al-Obeid Meruh, a déclaré pour sa part que l'attaque était une réponse à une offensive «à l'arme lourde» contre un champ pétrolier «à l'intérieur du territoire soudanais».

Le président sud-soudanais, Salva Kiir, avait accusé lundi le Soudan d'avoir attaqué son pays en bombardant des positions et en menant des attaques au sol dans l'État d'Unité. Il avait affirmé que les forces sud-soudanaises avaient contre-attaqué et traversé la frontière pour s'emparer de l'important champ pétrolier d'Heghli.

Agence France-Presse

LE MONDE

La course à l'Élysée

L'affaire Merah a un impact limité sur la présidentielle française

CHRISTIAN RIOUX

Paris — Alors qu'on apprenait hier que la chaîne d'information Al-Jazira ne diffuserait pas la vidéo tournée par Mohamed Merah des assassinats qu'il a commis à Toulouse, il devenait évident que les événements qui ont secoué la France la semaine dernière n'ont eu pour l'instant qu'un impact limité sur la campagne présidentielle.

Malgré tous ceux qui avaient prédit qu'il y aurait un avant et un après-Toulouse, deux sondages confirmaient hier que les électeurs ne semblaient influencés ni par les attentats commis par ce djihadiste islamiste ni par la réaction particulièrement ferme du président Nicolas Sarkozy.

Un sondage IPSOS accordait une avance de 0,5 % à François Hollande (28 %) devant Nicolas Sarkozy (27,5 %), alors qu'un autre de l'IFOP le mettait (avec 27 %) un point et demi derrière le président sortant (28,5 %). Avec moins de 2 % d'écart, la différence reste inférieure à la marge d'erreur des sondages. On peut donc parler d'égalité virtuelle au premier tour alors qu'au second, François Hollande conserve un avantage décisif d'entre 8 et 10 %. Un autre sondage BVA explique peut-être pourquoi les événements de Toulouse semblent avoir si peu d'effet. La sécurité n'arrive qu'au neuvième rang des préoccupations des Français, très loin derrière l'emploi et le pouvoir d'achat sur lesquels les socialistes sont jugés plus crédibles. En matière de sécurité, Sarkozy et Hollande affichent d'ailleurs le même niveau de crédibilité.

Cela n'a pas empêché le drame qui déchire la France de continuer d'occuper l'avant-scène de l'actualité alors qu'on apprenait que ne serait pas diffusé le montage des scènes

d'horreur filmées par le tueur qui est parvenu lundi à la chaîne Al-Jazira.

Un troisième homme ?

On continue par ailleurs à s'interroger sur la personne qui a pu poster au siège d'Al-Jazira à Paris la clé USB contenant la vidéo accompagnée d'une lettre manuscrite. L'envoi aurait été fait le mercredi 21 mars alors

que Mohamed Merah et son frère Abdelkader étaient déjà surveillés par les policiers. Selon une source judiciaire citée par l'AFP, le colis aurait été mis à la poste dans une localité située à une vingtaine de kilomètres de Toulouse. Voilà qui alimente les soupçons d'un «troisième homme» qui, avec son frère mis en examen (mais qui nie toute complicité dans les attentats), aurait aidé le tueur.

Les spéculations vont aussi bon train sur la personnalité du tueur. Dans une interview à la *Dépêche du Midi*, l'ancien directeur de la défunte Direction de la sécurité du territoire (DST), Yves Bonnet, s'est ouvertement demandé si Merah n'avait pas été un indicateur de la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), l'agence qui a succédé à la DST. «Le garçon avait manifestement des relations avec la DCRI», dit-il. [...] C'est-à-dire qu'il avait un correspondant au Renseignement intérieur. Alors, appelez ça «correspondant», appelez ça «officier traitant»... je ne sais pas jusqu'où allaient ces relations, voire cette «collaboration» avec le service, mais on peut effectivement s'interroger sur ce point.

Cette thèse a été développée lundi par le journal italien *Il Foglio*, selon qui les services de renseignement français auraient «obtenu en tant qu'informateur son entrée [de Mohamed Merah]



Nicolas Sarkozy a profité de son passage à Guérande hier pour faire du magasinage.

en Israël en septembre 2010 par un poste de contrôle à la frontière jordannienne». Cette entrée aurait servi à prouver à ses «responsables djihadistes sa capacité à franchir les frontières grâce à son passeport européen».

Le chef de la DCRI, Bernard Squarcini, a nié ces allégations. Selon lui, Merah n'était «ni un indic de la DCRI, ni d'autres services français ou étrangers». Après ses voyages en Afghanistan et une enquête, un agent de la DCRI l'avait rencontré en novembre 2011. C'est d'ailleurs ce même agent qui a été appelé sur les lieux pour parlementer avec le tueur lors du siège de son appartement la semaine dernière.

Après avoir annoncé qu'il rendrait passible de prison la consultation de sites violents faisant la promotion du terrorisme, le Nicolas Sarkozy a déclaré hier vouloir «faire accélérer les procédures d'expulsion [des étrangers] pour motif d'ordre public», ce qui concernerait notamment les «extrémistes». Il annonce aussi que «tous ceux qui ont tenu des propos infamants contre la France ou contre les valeurs de la République ne seront pas autorisés à entrer dans notre pays».

Correspondant du Devoir à Paris

Strauss-Kahn veut faire annuler sa mise en examen

Paris — Désormais passible de 20 ans de réclusion criminelle après un éventuel procès en cour d'assises, Dominique Strauss-Kahn veut faire annuler sa mise en examen pour proxénétisme, dont ses avocats contestent vivement la validité juridique.

«Ce qu'on l'on réprime, c'est une forme de délit de luxure, ce qu'on lui reproche, c'est son comportement libertin», a dit M^e Leclerc. «Ce dossier s'il était soumis à un débat contradictoire, s'effondre immédiatement, parce qu'il n'y a rien dedans, et que les infractions reprochées à Dominique Strauss-Kahn sont inexistantes.»

L'ancien patron du Fonds monétaire international (FMI), placé lundi à Lille sous contrôle judiciaire par trois juges avec interdiction de parler à la presse et obligation de verser une caution de 100 000 euros, a cependant techniquement peu de chances d'obtenir dans l'immédiat l'abandon de ces poursuites. Les trois juges d'instruction de Lille ont utilisé la définition la plus large du proxénétisme proposée par le code pénal, «le fait, de quelque manière que ce soit, d'aider, d'assister ou de protéger la prostitution d'autrui».

Ses avocats jugent cette accusation «outrageante» et vont donc demander son annulation à la chambre de l'instruction.

«Nous sommes convaincus qu'une grande injustice a été commise», a dit M^e Henri Leclerc lors d'une conférence de presse. «Tout le monde peut dire ce qu'il veut sur le plan de la morale, mais on extrapole la loi.»

Il parle «d'infractions inexistantes» et juge par ailleurs «vexatoire, inutile et contraire aux libertés» l'interdiction de parler à la presse et en demande donc aussi l'annulation.

Henri Leclerc, Frédérique

Beaulieu et Richard Malka estiment qu'une interprétation extensive de la notion de proxénétisme a été faite pour pénaliser ce qui ne serait, à leurs yeux, qu'un recours à des prostituées, ce qui est légal en France.

«Ce qu'on l'on réprime, c'est une forme de délit de luxure, ce qu'on lui reproche, c'est son comportement libertin», a dit M^e Leclerc. «Ce dossier s'il était soumis à un débat contradictoire, s'effondre immédiatement, parce qu'il n'y a rien dedans, et que les infractions reprochées à Dominique Strauss-Kahn sont inexistantes.»

Une première

L'ancien favori socialiste des sondages pour la présidentielle est mis en cause pour des rencontres avec des prostituées organisées ces dernières années par deux amis entrepreneurs et un policier, notamment à Paris et Washington.

Henri Leclerc parle de «deux ou trois rencontres» libertines par un pendant cinq ans.

Lors de son audition, il a nié avoir su que ces femmes étaient des prostituées et parlé de simple libertinage sexuel.

Les juges, qui poursuivent au total une dizaine de personnes dans ce dossier, se basent sur les échanges de textos avec ses amis à propos des femmes et des rendez-vous pour retenir le proxénétisme «aggravé en bande organisée».

Reuters

Les enquêtes Bettencourt se rapprochent du président Sarkozy

Bordeaux — Les enquêtes sur les affaires concernant la milliardaire Liliane Bettencourt se rapprochent de nouveau du président français Nicolas Sarkozy, les juges s'intéressant au financement de sa campagne électorale de 2007, affirmait hier la presse.

A moins d'un mois de la présidentielle au cours de laquelle Nicolas Sarkozy briguera un nouveau mandat, les révélations s'accroissent sur les travaux des juges chargés de ces affaires, suscitant hier des demandes d'explications de l'opposition.

Dans une ordonnance rédigée le 22 mars, avant l'incarcération de l'ancien homme de confiance de Liliane Bettencourt, Patrice de Maistre, le juge d'instruction évoque deux retraits en espèces de 400 000 euros, selon le texte de ce document publié par le *Journal du Dimanche*.

Le premier de ces retraits a eu lieu le 5 février 2007, «deux jours avant» un rendez-vous entre Patrice de Maistre et Eric Woerth, qui était le trésorier de la campagne Sarkozy. Or l'ex-comptable des Bettencourt Claire Thibout a toujours soutenu que M. de Maistre lui avait

dit vouloir remettre de l'argent à M. Woerth.

Un autre retrait de 400 000 euros a été découvert le 26 avril 2007. Or François-Marie Banier, proche de l'héritière des cosmétiques L'Oréal, fait état, le même jour dans son journal personnel, d'une confiance de Liliane Bettencourt la citant en train de dire: «De Maistre m'a dit que Sarkozy avait encore demandé de l'argent. J'ai dit oui», selon le journal *Le Monde* paru hier.

Dans son ordonnance, le juge Jean-Michel Gentil vise aussi des témoignages sur une visite de M. Sarkozy lui-même au domicile des Bettencourt pendant la campagne de 2007. *Le Monde* affirme qu'un ancien chauffeur a dit au juge le 8 mars qu'une ancienne gouvernante, décédée depuis, lui avait confié qu'à cette époque «M. Sarkozy était venu pour un rendez-vous voir Monsieur et Madame très rapidement, que c'était pour demander des sous».

Après ces révélations sur les enquêtes menées au tribunal de Bordeaux, les camps des rivaux de Nicolas Sarkozy ont réclamé des explications. «Il y a une suspicion de versement

d'argent sur le compte de campagne de Nicolas Sarkozy en 2007 pour des montants considérables, on parle de 800 000 euros. Il serait souhaitable que l'on sache très vite ce qu'il en est», a estimé Yann Werhling,

proche du candidat centriste François Bayrou. De même, pour le porte-parole du Parti socialiste Benoît Hamon, Nicolas Sarkozy doit «s'expliquer».

Agence France-Presse

Reprise de la guerre du trafic à Rio

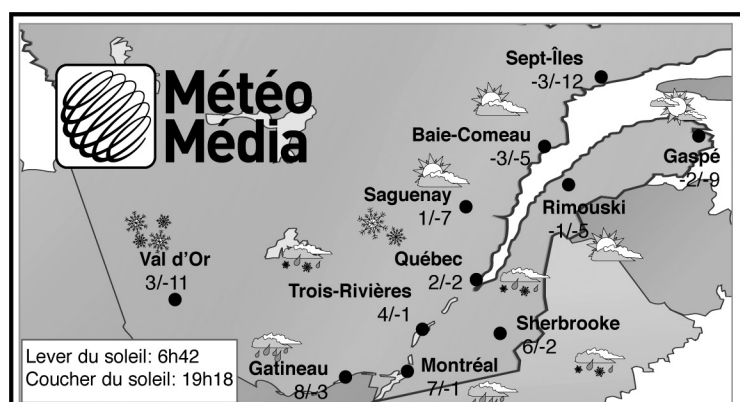
Rio de Janeiro — Un dirigeant communautaire de la Rocinha, la plus grande favela de Rio, a été assassiné lundi, portant à six les meurtres pour règlement de comptes dans cet ex-bastion du trafic de drogue reconquis par l'armée en novembre, un signe que les trafiquants tentent de récupérer leur territoire, selon la police.

Vanderlan Barros de Oliveira, 41 ans, a été assassiné par balle alors qu'il faisait l'objet d'une enquête pour liens présumés avec le trafic de drogue.

«L'exécution est claire. Nous arriverons rapidement à l'auteur du crime», a déclaré le commissaire Rivaldo Barbosa qui a convoqué treize témoins.

La police a admis qu'elle «avait détecté au cours des dernières semaines des tentatives de la part des criminels pour récupérer le territoire perdu» lors de la pacification de la Rocinha, la 19^e favela à être reprise aux narcotrafiquants qui y faisaient la loi depuis 30 ans.

Agence France-Presse



Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Var 9/0	Sol 11/0	Londres	Sol 19/4	Var 19/6
Moncton	Var 3/-6	Var 3/-4	Los Angeles	Nua 16/11	Sol 16/12
Saint-Jean	Var 5/-3	Nua 6/-4	Mexico	Sol 21/10	Sol 22/9
Toronto	Var 18/1	Ave 8/-1	New York	Ora 17/10	Sol 10/4
Vancouver	Plu 10/7	Plu 10/6	Paris	Sol 21/8	Sol 20/7
Winnipeg	Mel 4/0	Mel 5/-1	Tokyo	Sol 14/10	Var 12/9

Montréal	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
Aujourd'hui	-1	7/5	3/3	8/2
Pluie, pdp 90%	Averses de pluie ou de neige, pdp 90%	Pluie nuageux.	Passages nuageux.	Généralement ensoleillé
Québec	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
Aujourd'hui	-2	5/6	3/7	5/4
Neige fondante, pdp 80%	Quelques flocons, pdp 80%	Quelques flocons, pdp 40%	Ensoleillé.	Ensoleillé
Gatineau	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
Aujourd'hui	-3	8/8	4/5	7/2
Faible pluie, pdp 90%	Averses, pdp 90%	Ciel variable.	Passages nuageux.	Passages nuageux

Soyez au courant du temps qu'il fera dans 14 jours.

Consultez la tendance 14 jours.



MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

HORIZONTALEMENT

- Instrument à vent - Notre-Dame.
- Hors jeu - Lindbergh.
- Rongent - Jet d'un liquide.
- Dieu à tête de faucon - Ouvrir une fenêtre - L'argentineuse.
- Murmurer - Région du Sahara.
- Tranche de boeuf - Femelle du lièvre.
- À eux - Polissent.
- Actrice italienne - Planches.
- Organisation de la résistance palestinienne - Scandalisé - Platine.
- Filles du frère - A la taille fine.
- École d'administration - Sortir d'une situation difficile.
- Arrivent sans prévenir - Licenciés.

VERTICALEMENT

- Mouvement circulaire de l'eau.
- Faire le malin - Mû par le vent.

- Retire - S'emparent.
- Arriver - Conjonction.
- Portemanteau - Son Arche a résisté au Déluge.
- Unité d'énergie - Circule à Rio - Éculés.
- Elle porte une fleur - Jupe plissée - Préfixe.
- Ne pas révéler - Espaces blancs sur une page.
- Abrégé une énumération - Professeur d'art oratoire.
- Distingué - Sujet conscient et pensant.
- Nuancer - Formations végétales.
- Dompte - Mesure de bois.

1	B	E	A	U	F	O	R	T	E	R	E
2	O	N	T	O	R	I	O	R	I	A	L
3	U	N	T	E	L	S	N	O	O	P	Y
4	R	U	E	L	L	E	N	U	I	T	S
5	R	I	S	E	E	M	I	E	L	E	
6	A	S	T	I	C	A	S	E	V	E	
7	S	E	S	C	R	I	M	E			
8	Q	U	E	H	I	R	A	G	A	N	A
9	U	S	D	E	M	E	N	A	G	E	R
10	E	N	D	I	V	E	S	L	O	R	I
11	E	U	R	E	S	T	E	R	E	S	
12	V	I	E	R	E	U	S	E	R	I	A

SOLUTION DU DERNIER

ÉDITORIAL

Mammographies

Le flocon dans la tempête

L'image est bucolique: celle d'un tout petit flocon de neige affrontant l'immensité de la tempête. Mais elle renvoie à un concept moins charmant, celui de la détection faillible du cancer du sein en phase de dépistage, comme y ont goûté d'odieuse façon 109 Québécoises récemment. Le flocon, selon l'image employée hier par les médecins experts, c'est le début du commencement d'un cancer, la tache blanche difficile à percevoir sur la blancheur immaculée de l'imagerie. Le diagnostic honni de toutes. Le cancer.

Le Collège des médecins a dévoilé hier un rapport d'enquête sur 22 000 mammographies qui, s'il n'est pas «dévastateur» comme l'ordre professionnel s'en défend, confirme certainement l'imperfection qui règne dans l'univers médical du diagnostic du cancer du sein, et ce, à plusieurs égards:

■ Avant même que l'erreur humaine survienne ou que l'appareillage fasse défaut, les lacunes tiennent notamment à l'aspect incertain du test diagnostique unique qu'est la mammographie.

En dépit des gains indéniables permis par le Programme québécois de dépistage du cancer du sein, les femmes doivent savoir que cette technique entraînera une portion (minime) de doute tant et aussi longtemps qu'un mode de dépistage plus performant n'aura pas été trouvé. Pour reprendre l'expression malheureuse du ministre de la Santé, Yves Bolduc, hier, elles doivent avoir des «attentes réalistes»...

■ L'assurance qualité est un concept à géométrie variable, comprend-on de cette solide enquête menée à la suite d'anomalies de pratique du médecin Raymond Bergeron, désormais hors circuit. Certaines cliniques privées offrant des services d'imagerie du sein ne répondent pas aux critères minimaux exigés par les Centres de dépistage désignés, ce qui donne un portrait inégal à travers le Québec.

■ L'imagerie numérique n'est pas disponible partout. Cela devrait pourtant constituer une priorité absolue pour le ministère de la Santé, car elle permettrait de gagner en rapidité et en efficacité advenant une autre pratique douteuse: si un médecin présente des taux de détection d'anomalie anormaux par rapport aux normes, on pourra accéder en un clic à ses imageries précédentes et en faire une double lecture, confirmant ou infirmant son premier diagnostic, réparant l'erreur si erreur il y a.

■ Sous-jacente à cette enquête, la question de l'isolement professionnel resurgit. Elle ne doit plus être un tabou, comme nous percevons qu'elle l'est au sein du corps médical. Pour des raisons diverses, mais qui assurément pointent entre autres vers l'âge de certains praticiens, des médecins s'isolent, se privant ainsi de l'expertise des pairs, un atout pourtant indispensable. Cette question, à laquelle le Collège des médecins se dit très sensible, doit être considérée avec sérieux, et rapidement. 1000 médecins de plus de 70 ans pratiquent au Québec.

■ Evoquer l'apprentissage par erreur relève de l'insulte alors que l'on sait le combat difficile que 109 femmes mènent en ce moment après un diagnostic erroné. Mais pour la suite des choses, si comme le recommande le Collège, on pouvait permettre aux spécialistes d'effectuer un retour systématique sur leurs propres diagnostics, encourageant ainsi l'auto-analyse et la formation continue, on contribuerait à repérer davantage de flocons dans la tempête...

machouinard@ledevoir.com

L'affaire Bettencourt

La tuile

Près de deux ans après son amorce, voilà que l'affaire Bettencourt vient d'inoculer un tournant ombrageux pour le candidat Nicolas Sarkozy. En effet, selon des révélations du journal *Le Monde*, le juge Jean-Michel Gentil, chargé de l'enquête, «suspçonne désormais ouvertement le président d'avoir fait financer illégalement sa campagne présidentielle victorieuse de 2007.» Ainsi donc, après la détention provisoire, fait rarissime dans les affaires financières, infligée depuis la semaine dernière à Patrice de Maistre, gérant de la fortune des Bettencourt à l'époque, ainsi que les deux mises en examen imposées à Eric Woerth qui était, lui, responsable de la cueillette des sommes nécessaires à l'ambition présidentielle de Sarkozy, ce dernier apparaît désormais dans la liste des personnes ayant possiblement enfreint la loi.

Plus exactement, après avoir décrypté les flux de capitaux entre la Suisse et Paris, après y avoir greffé les propos que le confident de Liliane Bettencourt, le photographe François-Marie Banier, accusé d'escroquerie aggravée et blanchiment, le magistrat basé à Bordeaux estime qu'il existe un faisceau de gestes troublants. Mais encore? Sarkozy a financé sa campagne en percevant des sommes puisées dans des comptes où l'entourage des Bettencourt versait l'argent «produit» par le mécanisme confectionné afin de multiplier les évasions fiscales. Précision importante: en 2007, Sarkozy n'était pas ministre de l'Agriculture ou de l'Éducation, mais bel et bien ministre de l'Intérieur, donc grand patron des polices de France.

La tuile qui vient de s'abattre sur le clan Sarkozy doit être d'autant plus pesante qu'elle va réveiller la curiosité pour une histoire tragique puisqu'au-delà de dix techniciens français ont trouvé la mort au Pakistan. On pense évidemment à l'affaire Karachi. De quoi s'agit-il? A la faveur de la vente de frégates militaires au Pakistan, Edouard Balladur et son clan auraient mis en place un système de rétrocommissions afin de financer sa campagne lors de la présidentielle de 1995. Sarkozy était alors ministre du Budget, donc au parfum des contrats afférents à ces frégates, et le second de Balladur.

Cela rappelé, il faut souligner que depuis le début de la présente guerre électorale, le président sortant s'est appliqué à gommer l'image de président des riches qui lui colle à la peau depuis qu'il a imposé le bouclier fiscal. Dans le cas de Bettencourt, les baisses d'impôts inhérentes au bouclier lui ont fait économiser des millions et des millions d'euros. Toujours est-il qu'en multipliant les visites dans les usines combinées à l'usage d'accents susceptibles de séduire le plus grand nombre, notamment les personnes qui hésitent entre lui et Marine Le Pen, le président sortant était parvenu à brouiller cette étiquette de président des riches.

Mais voilà, ce qu'il a accompli côté cour vient de se réintroduire côté jardin. Dans un de ses carnets, Banier avait noté ces mots que Liliane Bettencourt lui avait chuchotés dans son oreille: «De Maistre m'a dit que Sarkozy avait encore demandé de l'argent. J'ai dit oui». De quoi encourager tous les concurrents à marteler que «Sarko» était et demeure le président des riches.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSE BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



LETTRES

Une belle victoire

Thomas Mulcair est une bête politique et il vient de remporter une très belle victoire en se faisant élire à la tête du Nouveau Parti démocratique qui n'a de nouveau que le nom. Après avoir eu le courage d'affronter Jean Charest pour une question de principe sur l'environnement, il avait réussi contre toute attente à déloger le Parti libéral de la circonscription d'Outremont qui leur semblait acquise pour toujours. Pour réussir en politique, il ne suffit pas d'être idéaliste et rêveur; il faut être souple et pragmatique et avoir une dose de talent en la matière, ce qui n'est pas donné à tous.

Le gouvernement actuel du Canada est le pire de son histoire, et celui qui le dirige représente un réel danger pour l'avenir de ce pays. L'opposition doit se réunir et non se diviser et en ce sens, le nouveau chef du NPD devra tenir compte de l'appui important accordé à Nathan Cullen qui proposait la fusion avec le Parti libéral. Prendre le risque de réélire ce gouvernement est un risque trop grand tant pour le Canada que pour le Québec. «Je n'aurai d'autres intérêts que celui du public.» Bravo et félicitations, Monsieur Mulcair, je crois que vous êtes de la trempe des hommes d'État.

Fernand Turbide

Le 25 mars 2012

Programmes en anglais: ce n'est que le début

On sait que HEC Montréal offrira un programme de maîtrise entièrement en anglais à compter de l'automne 2012. Cette annonce, même si elle est emblématique,

s'inscrit dans le cadre d'une tendance généralisée à l'anglicisation de l'enseignement supérieur observée dans les dernières années: anglicisation du MBA de l'Université Laval, DEC en aéronautique offert en anglais au cégep Édouard-Montpetit, formation continue et cours de gestion en anglais à l'UQAM, etc. La justification de l'élargissement de l'offre en anglais repose presque toujours sur un argumentaire de type clientéliste, soit le désir d'attirer des étudiants qui seraient rebutés par un enseignement en français afin de hausser la «part de marché» occupée par l'université en question dans un certain créneau. Le financement se calculant par tête de pipe, cette hausse de «parts de marché» se traduit par une hausse des subventions accordées à l'université.

Il est donc ironique de voir les recteurs des universités de langue française accorder leur appui à la hausse des droits de scolarité, eux qui étaient jusqu'à récemment réticents à une telle chose, alors que la baisse potentielle de fréquentation universitaire frappera en premier lieu les universités de langue française. Il faut se rappeler que quand Robert Bourassa avait triplé les droits de scolarité au début des années 1990, les universités de langue française avaient vu leurs effectifs fondre de 26 000 étudiants sur cinq ans, alors que les effectifs de McGill, Concordia et Bishop's n'étaient pas touchés. Pour cette hausse, l'IRIS prévoit une diminution de 6000 étudiants par année. Diminution qui se fera dans le système français. Bref, la hausse actuelle pourrait faire sérieusement diminuer les effectifs étudiants dans les universités de langue française du Québec, qui pourraient alors

chercher à pallier la diminution des subventions en anglicisant des programmes d'études.

Bref, la hausse des droits va-t-elle enclencher une course à l'anglicisation des universités de langue française au Québec? C'est à suivre.

Frédéric Lacroix

Le 26 mars 2012

Principes évolutifs

En septembre 2010, le ministre de la Santé a annoncé la démolition de l'hôpital de Baie-Saint-Paul pour raison de «précarité extrême» due à un risque de liquéfaction des sols. En 2011, il a reculé en annonçant que le risque n'était plus extrême et que les travaux de reconstruction pouvaient attendre. En 2012, un de ses subordonnés annonce, à son tour, qu'un nouvel hôpital sera construit près de l'hôpital existant, sur un sol dit liquéfiable. Le sol sera «travaillé», dit-on. Toutes ces annonces font penser que la science, de nos jours, peut réussir à «travailler» sur des principes évolutifs afin de s'accorder avec un stratagème soutenant une idéologie. En l'occurrence, il s'agit vraisemblablement d'une réduction des services, comme la suppression de la traumatologie.

L'annonce de la démolition constituait le choc qui devait faire accepter les mauvaises nouvelles. Un cheval de Troie! Tout le reste ne serait qu'un grenouillage kafkaïen de technocrates riches de l'argent public. Par ailleurs, une question se pose: y aurait-il, sous la couverture, la promesse d'un PPP bienfaiteur de la caisse électorale?

Anita Poulin et Jean-Marie Desgagné

Québec, le 26 mars 2012

LIBRE OPINION

Pour sortir de l'impasse

ROBERT LACROIX

Économiste, professeur et recteur émérites à l'Université de Montréal

LOUIS MAHEU

Sociologue et professeur émérite à l'Université de Montréal

Nous sommes de ceux qui croient que la justice et l'équité sociales sont les valeurs premières à promouvoir dans le débat sur les droits de scolarité. Et ces valeurs ne mènent pas au gel des droits de scolarité; dans le contexte universitaire nord-américain, la décision gouvernementale est non seulement juste, mais tout à fait raisonnable.

Dans ce débat fastidieux des dernières décennies, deux objections sont régulièrement formulées contre la hausse des droits de scolarité: impact négatif appréhendé sur l'accessibilité aux études universitaires et besoin non prouvé d'un meilleur financement des universités dont la gestion laisse à désirer. Trois mesures permettraient non seulement de sortir de l'impasse actuelle, mais aussi de bonifier le processus de financement des universités et les mécanismes de reddition de comptes.

Le gouvernement pourrait clore l'éternel débat sur l'impact des droits de scolarité quant à l'accessibilité aux études par deux premières mesures. D'abord, la mise sur pied d'ici 18 mois d'un système de remboursement des prêts étudiants propor-

tionnel au revenu gagné (RPR) au terme des études. Pareil remboursement ne débiterait que lorsque le revenu du diplômé aurait atteint un niveau minimum. Ce système, éprouvé dans d'autres pays, dont l'Australie, a non seulement clôt le débat sur l'accessibilité, mais a eu un impact positif et remarqué sur l'accessibilité elle-même malgré des droits de scolarité nettement plus élevés que ceux demandés au Québec.

Autre mesure: le seul des revenus annuels des ménages pour qu'un étudiant ait à contracter un prêt dans la politique des prêts-bourses devrait être rapidement revu pour éviter de pénaliser les étudiants venant des familles de classe moyenne à plus faible revenu.

Le débat sur les universités tourne en rond au Québec depuis plus de 20 ans. En effet, depuis l'abolition du Conseil des universités en 1993, peu d'études et de réflexions en profondeur ont alimenté les débats et décisions sur l'institution universitaire. C'est probablement la raison première d'une politisation extrême de toute discussion sur le sujet.

Dans un document récent, nous avons proposé — c'est là une troisième mesure que le gouvernement peut envisager — la création d'un Conseil de l'enseignement et de la recherche universitaires. Ce dernier aurait quatre missions:

1. Faire des études sur le système universitaire québécois dans un contexte international et assurer une veille quant à sa qualité;

2. Donner des avis au gouvernement sur le financement des universités et leurs sources de revenus, dont les droits de scolarité — le Conseil jouant ici le rôle d'une régie de fixation de ces droits pour dépolitiser le traitement de cette question;

3. Évaluer tous les cinq ans, de façon indépendante et selon des critères internationaux reconnus, les activités de recherche et d'enseignement de chacune des universités et soumettre ses conclusions au gouvernement qui devra les rendre publiques;

4. Mettre en place une banque de données uniformisées sur les universités qui servira aux évaluations et aux études portant sur les universités québécoises. Ce Conseil répondrait aux attentes des pourvoyeurs de fonds et des étudiants qui réclament un processus d'évaluation des universités.

Nous pensons qu'un programme RPR, complété selon les secteurs d'études universitaires de droits de scolarité différenciés en fonction du coût des études et des perspectives de revenus des diplômés, serait garant de solutions marquées de justice et d'équité sociales. Un tel système prévaut dans de nombreux pays où les droits de scolarité sont plus que symboliques.

Trois mesures donc qui permettraient sûrement de convaincre une majorité de Québécois et d'étudiants qu'ils auront à l'avenir non seulement des universités mieux financées et de meilleure qualité, mais qui seront aussi plus accessibles.

IDÉES



THOMAS WIRTH AGENCE FRANCE-PRESSE

Une femme prostituée attend un client. Quarante-vingt-douze pour cent des personnes prostituées au Canada affirment qu'elles sortiraient du système prostitutionnel si elles en avaient la possibilité. Pourquoi alors ne pas criminaliser ceux qui profitent de cet état de faits, clients-prostituteurs et proxénètes, décriminaliser les personnes prostituées et mettre en place des programmes de réinsertion plutôt que des bordels?

La prostitution et la loi

Contre un jugement qui oublie les victimes

ÉLIANE LEGAULT-ROY

Étudiante en maîtrise en sciences politiques à l'UQAM et membre de la Coalition des luttes contre l'exploitation sexuelle

La Cour d'appel de l'Ontario a invalidé lundi la loi interdisant de tenir une maison close (ss. 210). Quant à l'article concernant l'interdiction de vivre des fruits de la prostitution (ss. 212) il a été maintenu, mais en spécifiant qu'il porte sur les situations où il y a exploitation. Le fait de faire de la sollicitation (ss. 213) demeure illégal. Il sera donc

plus difficile de porter des accusations de proxénétisme, mais la répression des personnes prostituées dans la rue demeurera la même.

Ce jugement fait suite au procès qui avait porté, en septembre 2010, la juge Himmel à déclarer illégales ces trois lois, sous prétexte qu'elles portent atteinte aux droits protégés par la Charte. En effet, certaines personnes prostituées et organismes de défense de leurs droits croient que les lois interdisant de travailler en maisons closes ou de pouvoir engager du personnel de sécurité sont inconstitutionnelles, car elles contribuent à la dangerosité et à la précarité de leur «métier».

La prostitution, un métier?

Ce discours et cette façon de parler sont malheureusement trop souvent relayés par les médias et des gens plus souvent mal informés que mal intentionnés. Le choix des mots, ici, relève pourtant d'une importante prise de position politique, éthique et sociale qui ne peut être laissée au hasard lexical. Si certains croient que la prostitution est un métier et qu'il faut le décriminaliser, voire le réglementer, beaucoup croient au contraire que la prostitution est une forme d'exploitation sexuelle et que de considérer qu'il s'agit d'un «métier comme les autres» est à la fois blessant et dangereux. C'est le cas, entre autres, de la Coalition des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES), de plusieurs personnes ayant un vécu en lien avec la prostitution et de plusieurs féministes.

Les groupes et personnes qui s'opposent à l'exploitation sexuelle utilisent généralement le terme «personne prostituée» parce que ces personnes sont prostituées par des proxénètes et des clients-prostituteurs. Ces personnes ne sont pas des travailleuses au même titre que les travailleuses de la restauration ou que les travailleurs de la construction. Elles sont en grande majorité battues, violées et maintenues dans cet état par la menace et la domination économique, physique ou affective.

Ce que signifie être prostituée

Selon différentes études canadiennes et québécoises, de 33 à 80 % des femmes dans la prostitution ont été victimes de sévices ou de violence

sexuelle avant leur entrée dans le système prostitutionnel, et l'âge moyen auquel elles y sont entrées est de 14 ans. Cela signifie qu'une très grande part des personnes prostituées ne seront pas touchées — ni protégées — par une loi qui décriminaliserait la prostitution. C'est aussi la preuve que plusieurs d'entre elles n'ont pas eu l'occasion de faire un «choix éclairé».

Quarante-vingt-douze pour cent des personnes prostituées au Canada affirment qu'elles sortiraient du système prostitutionnel si elles en avaient la possibilité. Pourquoi alors ne pas criminaliser ceux qui profitent de cet état de faits, clients-prostituteurs et proxénètes, décriminaliser les personnes prostituées et mettre en place des programmes de réinsertion plutôt que des bordels? Le jugement de la Cour d'appel de l'Ontario va à la fois à l'encontre de la logique, de la compassion et des besoins réels des personnes dans la prostitution.

Réglementarisme c. abolitionnisme

Mais il n'est pas seul... Plusieurs pays ont cru au leurre du «droit à être prostituée». Des pays tels la Hongrie, les Pays-Bas et l'Allemagne ont mis en place des politiques réglementaristes et considèrent la prostitution comme un travail. Les effets pour les femmes et

La réalité de la prostitution, c'est le racisme, la pauvreté, la violence, le meurtre. Le taux de mortalité des femmes prostituées au Canada est 40 fois supérieur à celui du reste de la population.

les personnes prostituées de ces pays ont été désastreux. Comme le souligne le professeur de sociologie Richard Poulin: «A Amsterdam, où il y a 250 bordels, 80 % des personnes prostituées sont d'origine étrangère et 70 % d'entre elles sont dépourvues de papiers, ayant été victimes de la traite.» Difficile, dans ces conditions de sortir de l'ombre... Encore une fois, la loi ne semble pas faite pour protéger les victimes du système prostitutionnel.

D'autres pays ont eu le courage de refuser de cautionner l'exploitation sexuelle et la violence envers les femmes et ont adopté des politiques abolitionnistes. C'est le cas de la Norvège, de la Suède et de l'Islande. Dans ces pays, les proxénètes et clients sont considérés comme criminels, les personnes prostituées sont décriminalisées et des programmes et autres mesures sont mis en place pour les aider à se sortir du système prostitutionnel.

Pourquoi le Canada, un pays qui prône l'égalité hommes-femmes, qui condamne la violence envers les femmes, qui est signataire de la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui (1949) et de la CEDAW (Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women) ne leur emboîterait-il pas le pas?

On entend parfois que la prostitution existera «toujours» et que considérant cela, il serait plus réaliste et efficace de la légaliser afin d'améliorer les conditions d'exploitation des femmes... Devrions-nous appliquer la même logique au viol, à l'inceste et à la violence conjugale qui, malgré les lois les interdisant, continuent d'exister? Il est possible, comme société, de faire le choix de refuser ces violences jusqu'au bout et de tout faire pour permettre aux victimes de s'en sortir, et cela n'implique aucunement de décriminaliser ceux qui sont responsables de ces injustices: hommes violents, violeurs et pédophiles, mais aussi clients-prostituteurs et proxénètes. Il est impossible de dissocier la prostitution des autres formes de violence envers les femmes.

La prostitution touche tout le monde

Prostituer des personnes, généralement des femmes, est une violence qui ne touche pas que les victimes directes de la prostitution. En effet, comment, en tant que femmes et en tant qu'êtres humains, devons-nous recevoir le message envoyé par le jugement de la Cour d'appel? Comment expliquer aux enfants, aux jeunes femmes en particulier, que la prostitution est un métier, du moins, que c'est ce qu'en dit l'État?

Comment empêcher, si offrir des «services sexuels» devient légal, qu'un employeur en exige de sa secrétaire? Que le chômage soit refusé à une femme parce qu'il y a pourtant des «postes» à pourvoir au bordel du quartier? Considérer la prostitution comme un métier est une sérieuse prise de position politique et idéologique qui entraîne de lourdes conséquences pour tous et toutes.

Réagissons à ce jugement

La réalité de la prostitution, c'est le racisme, la pauvreté, la violence, le meurtre. Le taux de mortalité des femmes prostituées au Canada est 40 fois supérieur à celui du reste de la population. Les femmes qui en sortent décrivent leur expérience comme de la torture. Elles y ont contracté des ITS, en gardent des séquelles physiques et psychologiques. Une étude internationale a démontré que 67 % des personnes prostituées souffraient du syndrome du stress post-traumatique, une maladie qui affecte les vétérans de guerre et les victimes de torture.

En tant que femme, en tant qu'être humain, je tiens à affirmer haut et fort qu'aucune loi permettant cette violence n'a sa place au Canada ni nulle part ailleurs. Je refuse que mon gouvernement cautionne des individus qui permettent à cette violence d'exister, qui la perpétuent, qui en profitent. Je refuse de considérer la prostitution comme un métier. Cette question nous touche tous et toutes. Réagissons au jugement de la Cour d'appel de l'Ontario.

Mourir dans la dignité

Faire indirectement ce qu'on ne peut faire directement

DAVID ROBITAILLE

Professeur de droit constitutionnel à l'Université d'Ottawa

Dans le rapport qu'elle déposait jeudi, la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité propose au gouvernement québécois des changements législatifs en vue de permettre, dans certaines circonstances et conditions seulement, «l'aide médicale à mourir». Comme le souligne la Commission, il s'agit bien d'euthanasie ici, mais pour insister sur la compassion et l'aspect palliatif de cet acte, celle-ci préfère le désigner autrement.

La Commission propose ainsi que le droit québécois soit modifié de manière à ce que ne soient pas poursuivis criminellement les médecins qui pratiqueraient l'euthanasie, un geste qui, comme le souligne celle-ci, «a ceci de particulier qu'il provoque instantanément la mort».

Bien qu'un tel changement fasse l'objet d'un consensus social au Québec et soit souhaitable, la question non résolue demeure celle de la capacité constitutionnelle du Québec à ce faire sur le plan du partage des compétences législatives. À notre avis, à la lumière de l'interprétation coordonnée des compétences que fait la Cour suprême, une loi ou des modifications législatives qui donneraient suite au rapport de la Commission seraient constitutionnellement valides. Les provinces, par leurs compétences sur la santé, la propriété et les droits civils et l'administration des hôpitaux et des professions, devraient disposer du pouvoir de légiférer pour encadrer la fin de la vie dans certaines circonstances.

Bafouer le Code criminel

Cependant, et il s'agit à notre avis d'un écueil de taille, le changement proposé entrerait directement en conflit avec l'article 241b) du Code criminel qui interdit sans nuance au médecin, ou à tout autre individu, d'aider une personne à mourir. C'est précisément là l'objet et l'effet du changement souhaité par la Commission, soit de permettre et d'encadrer un geste entraînant la mort. En cas de conflit véritable entre une loi provinciale et une loi fédérale valides, notre régime fédéral prévoit que la loi fédérale l'emportera. Toujours.

Il y a notamment conflit si une loi prévoit le contraire de l'autre, comme ce serait le cas en l'espèce, mais aussi, plus largement et au détriment des intérêts provinciaux, lorsque la loi provinciale est contraire à l'intention ou à la volonté du Parlement, c'est-à-dire aux fins poursuivies par la loi fédérale. Or, au cours des dernières années, le Parlement a été saisi, à quelques reprises et de manières diverses, de la question de mourir dans la dignité, sans jamais y donner suite. Ainsi, si elle était adoptée, la réforme proposée, bien que potentiellement valide, plierait l'échine devant le Code criminel qui aurait préséance sur la volonté provinciale.

Porte de sortie

Il y a toutefois une porte de sortie: une interprétation restrictive de la compétence fédérale sur le droit criminel, laquelle irait toutefois clairement à contre-courant de la jurisprudence de la Cour suprême. Ainsi, comme le suggèrent les juges LeBel et Deschamps de la Cour dans le renvoi relatif à la Loi sur la procréation assistée, la compétence du Parlement en matière criminelle ne devrait pouvoir s'exercer que s'il existe un consensus social suffisant quant au caractère intrinsèquement et vraiment criminel de l'activité que le Parlement souhaite criminaliser — ce critère me semble particulièrement important dans un contexte de gouvernement conservateur majoritaire.

Un tel consensus semble exister au Québec et dans quelques autres États ou pays qui, depuis l'arrêt Rodriguez en 1993, jugent inacceptable que l'État utilise la violence du droit pour forcer certaines personnes à endurer leurs souffrances au nom de l'idéologie préconçue que d'autres ont à propos de la vie.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Blouin Soucy et Amélie Daoust-Boisvert (santé); Information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec), Guillaume Bourgault-Côté et Kathleen Lévesque (reporters); Information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphanie Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre); Information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); Information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Émilie Folie-Boivin (pupitre); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Gornaireau (caricaturiste); Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Benoît Munger, Philippe Papineau et Laurence Clavel (pupitre internet), Marie-Pier Frappier et Genevieve Tremblay (commis internet); Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Karl Retino-Parazelli et Sophy Lambert-Racine (commis à la rédaction); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bherer (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ : Jean de Billy, Jennifer (reporters); Jean de Billy, Jennifer (reporters); PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Maxim-Olivier Leclerc (responsable par intérim service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion); ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

ACTUALITÉS

CHAREST

SUITE DE LA PAGE 1

nistre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Line Beauchamp, a abondé dans le même sens, mais en rappelant que le gouvernement avait déjà apporté des améliorations au régime cette année. «*À chaque année, il y a des interventions de la part du gouvernement et on vient d'en faire une avec les 118 millions*», a-t-elle affirmé, en faisant référence à la part de l'augmentation des droits qui sera consacrée à la bonification des prêts et bourses.

Au cabinet de Jean Charest, on a indiqué, hier, qu'aucune négociation n'avait cours avec les associations étudiantes qui, elles, réclament soit le gel des droits, soit la gratuité scolaire et non pas l'amélioration du régime de prêts et bourses. Pour l'heure, une ouverture à des négociations n'est pas envisagée par le gouvernement, a-t-on indiqué.

Certains députés libéraux souhaitent que le gouvernement Charest offre aux étudiants une amélioration aux prêts et bourses, a-t-on confié au *Devoir*. Si la hausse des droits de scolarité réduit l'accessibilité aux études pour les étudiants de la classe moyenne inférieure, qu'on augmente le nombre d'étudiants qui ont droit aux prêts, avance-t-on.

De son côté, la Commission-Jeunesse du Parti libéral du Québec a adopté la semaine dernière une motion en faveur d'un programme de remboursement proportionnel aux revenus (RPR), une proposition que les jeunes libéraux ont élaborée en 2010. Avec le RPR, le diplômé touchant un revenu supérieur serait tenu de rembourser plus rapidement qu'un autre qui gagne moins, avait expliqué la présidente de la CJPLQ, Maripier Isabelle.

Jean Charest est resté très ferme sur la hausse des droits de 325 \$ par année pendant cinq ans. «*Cela m'amène à réitérer avec beaucoup d'insistance que c'a fait l'objet de débats qui ont été longuement mûris et sur une bonne période de temps. Ça ne sort pas du champ gauche*», a-t-il affirmé.

À l'Assemblée nationale aujourd'hui, le Parti québécois doit présenter une motion invitant le gouvernement Charest à entamer des négociations avec les associations étudiantes.

Line Beauchamp a accusé hier l'opposition officielle de vivre sur «*la planète de l'opportunisme politique*», affirmant qu'une majorité de députés était favorable à la hausse des droits.

Six semaines après le début de la grève dans cer-

tains cégeps, il reste peu de temps avant que la session de milliers d'étudiants soit très difficile à poursuivre. La porte-parole de la Fédération des cégeps, Caroline Tessier, a indiqué au *Devoir* que la session de certains étudiants pourrait être compromise après le 15 avril prochain.

Réactions des étudiants

Sitôt la porte entrebâillée par Jean Charest, les réactions sur une possible bonification des prêts et bourses ont fusé de la part des étudiants. Ils ne veulent toutefois pas parler d'autre chose que du gel des droits de scolarité. «*La bonification des prêts et bourses, on ne trouve pas que c'est une porte ouverte*», a laissé tomber la présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), Martine Desjardins. «*Le gouvernement Charest oublie les 70 % qui n'ont pas accès au programme. Bonifier l'aide financière, c'est une mesure qui ne répond pas au problème, c'est ce qu'on dit depuis le début*».

Pour elle, il n'est pas question de discuter avec le gouvernement si celui-ci parle de dégelé les droits de scolarité. «*Le gouvernement veut juste parler de la contribution étudiante. Nous, ce qu'on veut, c'est mettre tout le reste sur la table*», a-t-elle ajouté. Le président de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Léo Bureau-Blouin, rappelle que les étudiants ne s'embarqueront pas dans des négociations sur la place publique, pas plus qu'ils ne déborderont de l'idée du gel. «*Les étudiants sont déjà pris à la gorge. S'il y a des discussions, on verra en temps et lieu, a-t-il dit. C'est sur les droits de scolarité qu'on espère une ouverture*».

C'est justement sous le signe de l'ouverture que l'ancien recteur de l'Université de Montréal (UdeM), Robert Lacroix, propose trois mesures pour sortir de l'impasse actuelle (voir la lettre qu'il cosigne en page A 8). L'économiste suggère notamment le remboursement proportionnel au revenu (RPR) et la hausse du plancher des revenus annuels des ménages pour qu'un étudiant ait accès aux prêts.

Le président-directeur général de la Fédération des cégeps, Jean Beauchesne, se garde de se mêler du conflit. Il ne s'est néanmoins pas empêché de rappeler qu'il ne servait à rien d'*«infantiliser»* les étudiants, car ceux-ci «*savent parfaitement dans quoi ils s'embarquent*». «*On n'a pas à dire à la ministre quoi faire ni aux fédérations étudiantes. Tout le monde est très conscient de ce qu'il fait. Ce qui est tant, c'est qu'on a voulu infantiliser les étudiants, à un certain niveau*», a-t-il soutenu en rappelant qu'ils

savent très bien qu'ils auront à rattraper leurs cours et que des emplois les attendent cet été.

Il rappelle que, déjà, la session va être prolongée dans la plupart des collèges où il y a un «*boycott*». Des plans de reprises sont étudiés. Les administrations des universités commencent aussi à manifester des signes d'inquiétude et d'impatience. À l'UdeM, la direction a informé son personnel que divers scénarios étaient envisagés en cas d'impact «*faible*», «*modéré*» ou «*élevé*». Dans ce dernier cas, «*des cours visés risquent d'être annulés*», a-t-elle fait savoir.

Par ailleurs, le Conseil du patronat du Québec et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, préoccupés par les problèmes de main-d'œuvre étudiante qui pourraient survenir cet été, ont appelé les deux parties à entamer un dialogue «*sur la base de l'aide financière aux étudiants*» afin de sortir d'une «*situation sans issue*».

Les actions continuent

Tôt hier matin, environ 200 étudiants membres de la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE) ont poursuivi leur série de perturbations économiques en allant bloquer l'accès au siège social de la Société des alcools du Québec. Les policiers ont utilisé le poivre de Cayenne pour disperser les manifestants. On rapporte une arrestation. Plus tard en après-midi, des milliers d'étudiants ont répondu à l'appel de la FECQ et la FEUQ et ont déambulé pacifiquement au centre-ville, à l'instar d'étudiants dans six autres villes de la province, jusqu'aux bureaux de la CREPUQ, dans l'édifice de Loto-Québec, sérieusement gardé par des policiers. Dans une atmosphère bon enfant, certains manifestants se sont assis en pleine rue, tandis que d'autres sont demeurés debout, pancartes à la main, criant des slogans. Ils ont reçu l'ordre de se disperser plus d'une heure après. À Québec, un blocus du ministère des Finances organisé par des étudiants affiliés à la CLASSE a également duré plus d'une heure.

Des enseignants du cégep Marie-Victorin iront porter ce matin une lettre de protestation à la ministre de l'Éducation à son bureau à Montréal-Nord. Une action «*spontanée*» est également prévue, mais cette fois par les deux grandes fédérations étudiantes. Celles-ci promettent de s'attaquer à des cibles «*politiques*» qui feront mal aux libéraux.

Avec la collaboration d'Isabelle Porter
Le Devoir

PLAGE

SUITE DE LA PAGE 1

Inspiré, le premier ministre a lancé à la blague qu'on les verrait bientôt, lui et le maire, s'y promener «*en speedo*». Mais pas question pour le moment de parler de baignade dans le fleuve. Le projet prévoit plutôt l'aménagement à l'entrée d'une sorte de piscine avec sa propre alimentation en eau traitée, un miroir d'eau et des jets d'eau pour les enfants.

Le maire Labeaume a souligné que la Ville ne rejetait plus d'eaux usées dans le fleuve et qu'elle faisait le nécessaire pour assainir l'eau du fleuve en investissant notamment dans des bassins de rétention. Toutefois, son pouvoir d'action est limité, a-t-il souligné. «*Pour que l'eau soit saine, il faut que toutes les villes fassent leur part, mais 70 % des eaux du fleuve, ça vient des Grands Lacs et je ne suis que maire de Québec*».

Pour la Société des gens de baignade, qui milite depuis des années pour qu'on crée une plage publique dans la capitale, la nouvelle plage du Foulon ne remet pas en question le rêve d'en aménager une dans le bassin Louise.

«*Ça n'a absolument rien à voir*», plaide hier l'un de ses porte-parole, Jean Lacoursière. La nouvelle piscine du Foulon, dit-il, a la taille d'une piscine olympique alors qu'au bassin Louise, «*du Marché du Vieux-Port à la tête du bassin, il y a l'équivalent de 25 piscines olympiques*». D'emblée, la piscine de la promenade «*est loin de la population, loin des touristes, loin des commerces*».

Le secteur de la plage comprendra également un marais, une rampe de mise à l'eau pour le kayak et la voile, des espaces gazonnés pour pique-niques et barbecues, un pavillon de services et des espaces pour jouer au volley-ball.



SOURCE: COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Le marais du secteur de la plage de la future portion de la promenade Samuel-De Champlain.

Plus à l'est, tout le secteur de la côte de Sillery sera réaménagé. Cette côte très abrupte sera refaite et un grand escalier permettra aux marcheurs de l'attaquer plus facilement.

Le tunnel de la compagnie Québec-Gatineau qui traverse la ville du boulevard Charest au secteur du Foulon ne sera pas affecté par le projet, selon le ministre responsable de la région, Sam Hamad. «*C'est une ligne importante de commerce*», a-t-il dit.

En plus des 100 millions prévus par le gouvernement, la Ville de Québec a mis de côté 42 millions pour refaire la côte et construire de nouveaux bassins de rétention. Une dizaine de millions de dollars de plus pourraient être investis dans le projet.

Comme dans la première phase, la promenade sera constituée de trottoirs de bois dans un design qu'on promet sobre et pratique. Et de nouveau, le processus devra être examiné par le Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (BAPE), dont les travaux doivent débiter à l'automne. On

prévoit lancer le chantier de construction à l'automne 2013 en vue d'une inauguration pour 2016.

Hier, le premier ministre a souligné que l'évaluation environnementale pourrait faire varier les coûts du projet et que le montant de 100 millions demeurerait une estimation. Il a par ailleurs tenu à rappeler qu'il n'y avait pas de dépassement de coûts pour la première phase de la promenade, qui a coûté un peu moins de 70 millions.

La seconde phase, qui s'étire vers l'ouest, devrait quant à elle être parachèvement pour l'été. Baptisé le «*sentier des Grèves*», ce parcours piétonnier relie la promenade et le secteur des ponts à la plage de Cap-Rouge à travers un réseau d'escaliers construits à flanc de montagne. Sa réalisation a nécessité des investissements de 6 millions. On parle déjà d'une quatrième phase qui reliait la promenade aux chutes Montmorency vers l'est.

Le Devoir

Le Devoir

TRAVAIL

SUITE DE LA PAGE 1

«*La dépression reflète de manière typique les tensions sociales de notre société que nous affrontons tous les jours*», dit le sociologue en entrevue. Autrefois, c'est par la névrose que l'on nommait la maladie liée aux tensions sociales, aujourd'hui c'est par la dépression, explique-t-il.

C'est en effet à partir des années 1980 que la dépression a été définie comme un «*trouble-vedette*» dans les manuels de psychiatrie. En 2007, la dépression était la quatrième cause de consultation chez le médecin au Canada, après l'hypertension, le diabète et les examens de routine. L'anxiété, de plus en plus répandue dans nos sociétés stressées, arrivait immédiatement après.

«*On ne réagit pas aux tensions sociales de la même façon qu'il y a 30 ans*», constate Marcelo Otero. Autrefois, la névrose prenait naissance dans l'oppression de la famille hiérarchique et dans le refoulement de la sexualité.

«*Maintenant, c'est le contraire, on essaie de soutenir et de stimuler la sexualité et la psychiatrie a comme problème d'entretenir le désir. On a des médicaments de la performance sexuelle*», dit-il. Sur le plan de la fa-

mille, il y a différents modèles possibles, des familles reconstituées et une meilleure distribution de l'autorité parentale.

Aujourd'hui, c'est le travail qui est considéré comme une valeur suprême. Si vous ne fonctionnez pas dans le milieu du travail, le risque de déclassement est fort. Si vous faites preuve de contre-performance, votre réputation va en souffrir.

«*Si vous ne travaillez pas, dans la société dans laquelle on vit, vous êtes mal pris, vous n'existez pas. Le travail n'est pas un gage de santé, c'est un gage d'existence*», constate-t-il.

Et dans le monde du travail, on n'a pas de limites, on est donc toujours à risque d'en faire un peu trop, et de se brûler les ailes. «*Je ne sais pas à quel moment je suis bon, à quel moment je suis le meilleur et quelles sont mes limites*», dit-il. Jusqu'au jour où l'on craque, épuisé, vidé, incapable d'agir, happé d'une dépression qui est l'incarnation vivante de la contre-performance sociale, de ce qu'*«on ne veut surtout pas être»*, c'est-à-dire arrêté.

80 % des dépressions diagnostiquées sont traitées avec des antidépresseurs, comme on appelle ces médicaments qui traitent en fait une variété de symptômes, de la dépression et l'anxiété à la fibromyalgie, l'hyperactivité et même l'énurésie, rappelle Marcelo Otero.

Or, les antidépresseurs ne fonctionnent pas pour

tout le monde, signale-t-il, et ils ont généralement pour effet de masquer les symptômes plutôt que de les guérir.

Selon lui, alors que les revues de médecine prétendent qu'on guérit de mieux en mieux avec les antidépresseurs, la prévalence de la dépression ne cesse d'augmenter.

«*Ce n'est pas possible, il y a quelqu'un qui se trompe. Si les médicaments fonctionnaient, s'ils s'attaquaient aux causes, la prévalence devrait diminuer*», dit-il.

Trop de place accordée à la performance

Reste que les assurances salaire demandent souvent aux malades de se plier au traitement par les médicaments, pour revenir rapidement au travail. «*À l'époque, dans les cas de surmenage, on parlait d'arrêt de travail, on recommandait de se reposer. Aujourd'hui, c'est presque un péché social que de s'arrêter. On ne s'arrête pas, on prend des médicaments, on se remet sur pied au plus vite et l'on revient dans le contexte qui a créé notre dépression*», dit-il.

Quant à l'hypothèse psychiatrique qui veut que la dépression soit liée à des facteurs génétiques, Marcelo Otero dit qu'il y croira quand on sera capable de déterminer qui forme le groupe à risque. «*On ne sait pas sur qui va tomber le diagnostic de dépression*».

DIAMANT

SUITE DE LA PAGE 1

suite aller traiter les diamants ailleurs pour qu'ils soient revendus au Québec», avait-il ajouté.

Le chef libéral avait aussi souligné que le secteur primaire du diamant représentait 7 milliards dans le monde, mais que la transformation du produit et la joaillerie représentaient 58 milliards. «*Le choix pour le Québec est de faire partie d'une industrie qui fait 58 milliards*», avait résumé M. Charest.

Il faut dire qu'à l'époque, le secteur des monts Otish — où s'est implantée Stornoway — présentait déjà un potentiel diamantifère très intéressant. La Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM) était d'ailleurs engagée dans l'exploration minière dans cette zone aujourd'hui très prometteuse. Mais les activités de Diarough, qui misait beaucoup sur l'ouverture d'une mine au Québec, ont périclité rapidement. L'usine a finalement fermé en 2009. Trois autres projets de tailleries lancés quelques années auparavant n'ont pas survécu, malgré l'aide de Québec.

Dans sa stratégie minière publiée en 2009, le gouvernement Charest a néanmoins signifié sa volonté que 10 % de la production de diamants soit transformée ici. Et Québec, visiblement, croit depuis longtemps au potentiel du projet Renard. L'État détient une participation de 37 % dans Stornoway, par l'intermédiaire d'Investissement Québec.

Avec l'annonce du Plan Nord, certains ont recommencé à croire à la relance du projet, surtout dans la région de Matane, où a été implanté un Centre canadien de valorisation du diamant. En mai 2011, la ministre Nathalie Normandeau avait d'ailleurs souligné que la relance de l'industrie diamantaire matanaise était une piste intéressante qui cadrerait bien avec le Plan Nord. Mais rien de concret n'a été annoncé depuis.

Les minières n'ont aucune obligation de transformer les ressources au Québec. Selon le ministre délégué aux Ressources naturelles, Serge Simard, une telle mesure équivaudrait à du «*protectionnisme*» susceptible de «*créer de la pauvreté chez nous*».

Le gouvernement a par ailleurs octroyé un important soutien financier à Stornoway. Québec paiera 287 millions de la facture de 332 millions pour le prolongement de la route 167, qui permettra à Stornoway d'exploiter sa mine. En cas de dépassements de coûts, comme cela peut se produire dans un projet routier d'une telle envergure, l'ardoise supplémentaire sera réglée grâce à des fonds publics.

Milliards de dollars

Le gisement diamantifère situé à 350 kilomètres au nord de Chibougamau a de quoi intéresser d'importants acheteurs de la précieuse pierre. Les plus récentes estimations de l'entreprise de Vancouver font état de réserves diamantifères «*probables*» de 18 millions de carats. À cela s'ajoutent des «*ressources minérales présumées*» de 17,5 millions de carats. De quoi assurer plus de 20 ans d'une production dont la valeur devrait se chiffrer en milliards de dollars.

Tout indique en effet que les diamants exploités par Stornoway Diamond Corporation auront la cote auprès des grands acheteurs. Selon Ghislain Poirier, la valeur moyenne par carat est de 180 \$. «*La moyenne mondiale est de 90 à 95 \$ par carat. On se positionne donc très bien par rapport à la moyenne mondiale*», a-t-il fait valoir. «*Les diamants québécois vont avoir une certaine popularité. J'en suis convaincu*» Qui plus est, 99 % des diamants seraient de qualité de «*joaillerie*», c'est-à-dire qu'ils pourront être utilisés dans l'industrie très lucrative des bijoux de toutes sortes. «*C'est ce qui donne la plus value*», a souligné M. Poirier.

Hier, Stornoway a franchi une autre étape devant mener au lancement des travaux d'exploitation de la première mine de diamants du Québec. L'entreprise a en effet signé une «*convention*» avec la nation crie de Mistissini et le Grand Conseil des Cris. Celle-ci prévoit des occasions d'emploi et d'affaires pour les Cris pendant les étapes de la construction, de l'exploitation et de la fermeture du projet. La Convention Mecheshoo prévoit un mécanisme qui assurera aux parties crie des retombées à long terme sur le plan financier liées à la réussite du projet. Mais aucun détail financier n'a été rendu public.

Le Devoir

Le Devoir

Même l'explication du déficit en sérotonine demeure très hypothétique, dit-il.

«*Il n'y a pas de test clinique pour diagnostiquer la dépression, pas de prise de sang*».

Marcelo Otero est particulièrement choqué de l'approche clinique qui a permis de dire du cas du D' Guy Turcotte, qui a tué ses deux enfants, qu'il souffrait de «*troubles d'adaptation avec humeur dépressive*». Pourquoi ne pas parler de jalousie, de vengeance?, demande-t-il. Alors que dans d'autres sociétés, on parle de crimes d'honneur, ici on parle de dépression...

Quant à notre société, elle accorde, croit-il, tout simplement trop de place au travail et à la performance, par rapport à d'autres valeurs comme les loisirs et la famille. Il va jusqu'à expliquer le fait qu'on trouve plus de femmes que d'hommes chez les dépressifs, parce que les femmes occupent des emplois moins intéressants et moins bien payés que les hommes, donc moins valorisants.

Il est rare qu'un sociologue s'aventure ainsi sur un terrain généralement réservé aux médecins et aux psychiatres. «*C'est comme être athlète dans une société très catholique*», blague-t-il. Marcelo Otero dit cependant entretenir un très bon dialogue avec les psychiatres, avec il a des échanges réguliers.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com
Bureau de Québec 418-643-1541

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390